

Cont@ct n°2 du 15 septembre 2016

Fédération sportive de

la **ligue** de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

EDITO

Un édito « autrement, une UFOLEP « autrement »...

Gaétan, jeune licencié trisomique UFOLEP, âgé de 25 ans, participe à des manifestations cyclistes dans son département, avec des jeunes de 13-14 ans. Il accompagne ses parents sur tous les nationaux Cyclos-port. En septembre 2015, lors du national de contre la montre, il demande à son papa : « papa, je pourrai faire le CLM l'année prochaine ? » Réponse du papa : « je ne pense pas, Gaétan, que ce soit possible. » La mine désappointée de Gaétan interpelle la CNS présente et l'un de ses membres, Michel qui encadre une école de « vélo-jeunes » dans son club lance l'idée : « si, ce serait possible, en tandem... » et voilà, toute l'équipe nationale, en train de tirer « des plans sur la comète » pour mettre en œuvre ce projet. Les parents de Gaétan se concertent pour l'achat du vélo, entrainer Gaétan, trouver un co-pilote, à quel moment les mettre sur le circuit... Michel se propose tout naturellement pour accompagner notre jeune cycliste ; ils partiront en ouverture de l'épreuve, ¼ d'heure avant le 1^{er} départ. Gaétan assure qu'il va se mettre au régime pour perdre sa surcharge de poids et qu'il va sérieusement s'entraîner avec son papa. Nous sommes en septembre 2016, au CLM en Eure et loir, Gaétan a perdu près de 15kg et il est fin prêt. Le départ est lancé pour un circuit de 15km, le papa accompagne l'équipe afin de donner des conseils à Gaétan et l'aider à s'alimenter et boire durant leur épreuve. Après 1 heure sur le circuit, avoir parcouru 25km au lieu des 15 prévus, suite à une erreur d'orientation, le tandem débouche au bout de la ligne droite d'arrivée... Gaétan peut être fier de sa prestation sportive et son entourage aussi. Le soir, en avant-première de la remise des récompenses, Gaétan et Michel sont appelés sur le podium où ils reçoivent chacun une coupe et un bouquet offerts par les commissaires nationaux sous un tonnerre d'applaudissements et une ovation de toute la salle ainsi que des élus présents. La joie, le sourire de Gaétan, l'émotion du papa et de la maman, la satisfaction des membres de la CNS et des commissaires quant à la réussite de ce projet permet d'affirmer : l'UFOLEP, un sport « autrement ».

Henriette MANUEL, Membre élue du Comité directeur



POLE VIE FEDERALE

Fédération sportive de

la **ligue de**
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire



Paris, le 08/04/2016

Nos Réf : MR/BB/378

À l'attention des :
Président(e)s des Comités
départementaux et régionaux
Délégué(e)s départementaux(ales)
et régionaux(ales), CTS, ARD

☎ 01 43 58 97 69 bbeau.laligue@ufolep-usep.fr

Objet : Accompagnement des comités

Cher(e)s Ami(e)s,

Dans le cadre de la Vie du Réseau et de l'Accompagnement des Comités (VRAC), quatre dispositifs complémentaires restent à votre disposition pour la saison 2015/2016 :

- Aide à la création d'emploi,
- Suivi longitudinal,
- Dispositif expérimental d'accompagnement,
- **Accompagnement des comités.**

Dans le cadre de ce dernier dispositif, le GT VRAC propose de vous accompagner à **tout moment** et **sur toute problématique** correspondant à des besoins spécifiques précisément identifiés, à la seule condition que cette sollicitation soit formalisée par l'envoi de la **fiche de demande d'accompagnement** jointe à ce courrier.

A la réception de votre demande d'accompagnement, le GT VRAC, **lors de la réunion suivant la réception de votre fiche**, en fera l'étude, élaborera les préconisations qui lui paraissent adaptées à la situation, organisera le suivi du dossier et reviendra vers vous.

Remarque : dans le cas de situations présentant un caractère d'urgence, ces modalités d'intervention pourront être modifiées.

Espérant que ce dispositif sera en mesure d'apporter une nouvelle plus-value à notre relation, nous vous adressons nos bien cordiales salutations.

Michèle ROIG
Secrétaire générale en charge du dossier VRAC

Benoît BEAUR
Chef de mission VRAC

P.J : fiche de demande d'accompagnement



Accompagnement des comités

Fiche de demande à adresser à
bbeaur.laligue@ufolep-usep.fr

Identification du COMITE

COMITE DEPARTEMENTAL

COMITE REGIONAL

Identification du porteur de la demande d'accompagnement

NOM :

Prénom :

Statut :

Objet de la demande d'accompagnement

.....
.....
.....
.....
.....



Explicitation de la demande d'accompagnement : constats, description du contexte, causes, arguments...

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Date : / / 201..

Signature du porteur :

Cachet du comité



Nos Réf : PhM/MR/BB/007

Paris, le 7/04/2016

À l'attention des :

Président(e)s des comités
départementaux et régionaux

Délégué(e)s départementaux(ales) et
régionaux(ales), CTS et ARD

☎ 01 43 58 97 60 bbeaur.lalique@ufolep-usep.fr

Objet : Dispositif d'accompagnement à la création d'emploi 2016

Cher(e)s Ami(e)s,

Nous entamons la quatrième saison pour ce dispositif d'accompagnement à l'emploi, dans l'intention de poursuivre l'effort fédéral sur cet axe « professionnalisation » en essayant de prendre toujours plus en compte les **besoins** réels des comités.

Concrètement, pour l'année 2016, le dispositif reste ouvert à tous les comités, départementaux et régionaux et cela pour tout type de création d'emploi.

L'accompagnement proposé s'appuiera sur les mêmes modalités que celles de 2015, à savoir le respect des principes généraux suivants :

- à chaque création d'emploi correspondra un type d'accompagnement individualisé : aide financière, et (ou) suivi du salarié, et (ou) formation, et (ou) conseil, et (ou) ingénierie, et (ou) mise en réseau ;
- trois catégories d'emploi seront différenciées :
 - agent administratif,
 - animateur sportif,
 - délégué, chef de projet, chargé de mission ;
- les demandes d'accompagnement visant à recruter une personne éloignée du marché de l'emploi depuis au moins 6 mois et (ou) issue des territoires prioritaires et (ou) amenée à exercer une mission visant à réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive seront priorisées et bénéficieront d'un accompagnement complémentaire en lien avec les partenariats institutionnels en cours.
- cette aide individualisée sera déterminée à partir de l'étude objective de la situation du comité et, si nécessaire, d'un entretien entre l'échelon national et les responsables du comité concerné ;
- l'accompagnement sera contractualisé à travers une convention fixant un certain nombre d'exigences et de contraintes pour les signataires ;
- l'aide apportée pourra s'étaler sur plusieurs années en fonction des spécificités de l'emploi créé ;

La demande d'accompagnement pour la création d'emploi dans une association pourra être prise en compte selon deux cas :

- la création d'un emploi, salarié par le comité, mis à disposition d'une association. Cette demande sera traitée selon les critères présentés ci-dessus,





- la création d'un emploi par et au sein d'une association. Celle-ci ne sera cependant pas éligible à l'accompagnement financier. La demande devra être présentée par le comité départemental.

Caractéristiques de la mise en œuvre :

- les demandes seront traitées au fur et à mesure de leur arrivée ;
- les comités candidats devront prendre contact avec Benoit BEAUR, chef de mission VRAC, pour obtenir le dossier adéquat ;
- ils recevront ensuite un dossier de « demande d'accompagnement à l'emploi » qu'il leur conviendra de renseigner intégralement et de retourner à l'échelon national ;

Remarque : un accompagnement est possible pour renseigner le dossier.

- le reste de la démarche sera de l'initiative nationale avec, éventuellement, un entretien permettant d'affiner les aspects contractuels, puis la proposition d'engagement réciproque à travers une convention signée par les deux échelons ;
- les aides financières seront accordées dans le respect des limites budgétaires fixées par le comité directeur national. Lorsque ce budget sera atteint, il n'y aura plus d'accompagnement, tout au moins financier, jusqu'à nouvel ordre.

Remarque : toutefois, les dossiers éligibles arrivés après le dépassement de l'enveloppe budgétaire pourront éventuellement être pris en compte en fin d'année 2016 en fonction des possibilités budgétaires liées au résultat de l'exercice en cours.

Enfin, il est important de noter que les comités régionaux ou départementaux pourront déposer un **dossier mutualisé** prenant en compte l'ensemble des demandes de création d'emploi de leurs comités départementaux ou associations. Ils seront alors considérés comme « têtes de réseau » et seront valorisés par l'échelon national en tant que tel.

Dans l'attente de votre éventuelle prise de contact, toute demande d'information complémentaire pouvant être adressée à bbeauur.laligue@ufolep-usep.fr, nous vous adressons nos bien cordiales salutations.

Michèle ROIG
Secrétaire générale de l'UFOLEP

Philippe MACHU
Président de l'UFOLEP

Copie : CD - DTN



EVALUATION ACTIONS 2016

BILAN 2016

(retour pour le 28 octobre 2016 – à déposer sur la base documentaire)

DÉPARTEMENT ou REGION:

Intitulé de l'action :

L'action n'a pas aboutie ? Expliquez succinctement les raisons :

Ou remplissez les informations ci-dessous :

Objectif(s) visé(s) :



Action menée (ce que vous avez réalisé) :

Perspectives envisagées :

NOUVEAU GUIDE DE LA VIE INTERNATIONALE



Plus de renseignements

Un nouveau guide de la vie internationale à l'UFOLEP est en ligne.

Il a été réalisé afin d'apporter des éléments permettant d'appréhender globalement les projets européens : les financements, partenaires, la méthodologie de projet, un historique de la vie internationale à l'UFOLEP.

Il est destiné à apporter des informations utiles aux comités régionaux, départementaux et aux associations. Son propos est issu d'un travail de la Commission Nationale Vie Internationale.

Les fiches sont téléchargeables ci-dessous:

Fiche n°1 Définition du projet

Fiche n°2 Construire un échange
Annexe n°1 "Partenaires"

Fiche n°3 Rechercher des financements
Annexe n°2 "Financements Européens"

Fiche n°4 Historique de la vie internationale

Fiche n° 5 Les missions 2012-2016 de la vie internationale

Fiche n°6 Des projets internationaux à l'UFOLEP

Pour toute demande d'informations, contactez Marina CHAUMOND : 01.43.58.97.63 / mchaumond.laligue@ufolep-usep.fr

**Rappel - RASSEMBLEMENT DELEGUES ET PRESIDENTS DES COMITES
REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX**

Le rassemblement aura lieu à :

**CISP Paris-Saint Ouen
65 rue Docteur Bauer
93400 Saint-Ouen**

(à 40 minutes maximum en transports en commun de toutes les gares parisiennes)

Du vendredi 21 octobre au samedi 22 octobre

*L'ordre du jour, les modalités pratiques et le formulaire d'inscription vous seront communiqués
suite au Comité directeur National du 22 et 23 septembre*

A très bientôt !



POLE COMMUNICATION

Fédération sportive de

la **ligue de**
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

PÔLE RESSOURCES NATIONAL
SPORT EDUCATION MIXITÉS CITOYENNETÉ

Bulletin de veille du PRN SEMC

[Voir cet e-mail](#)

[dans votre navigateur](#)

Éducation et insertion
Parce que la culture et le sport peuvent contribuer à porter les valeurs qui doivent fonder notre société...

Éthique et valeurs du sport
Parce que le sport n'est pas une zone de non-droit...

Femmes, sports et mixité
Parce que la mixité est source de richesses...

Sport facteur d'inclusion sociale
Parce qu'il est inconcevable de continuer à laisser des gens sur le bord de la route...

Août 2016

[Téléchargez l'intégralité du bulletin de veille](#)

Une sélection d'informations vous est proposée dans ce mail.

Événement

Rencontres territoriales: Le sport dans les quartiers prioritaires de la politique la ville

Le CNFPT avec le Ministère de la Ville de la jeunesse et des sports et le Pôle ressources national « Sport Education Mixités Citoyenneté » organisent une rencontre sur la mobilisation des activités physiques et sportives (APS) au titre des 3 piliers des contrats de ville : l'accès à des équipements sportifs variés, le soutien à l'éducation à la citoyenneté par le sport, l'insertion sociale.

« Ces rencontres territoriales seront l'occasion de réfléchir à la contribution du sport dans le réseau des acteurs et à la mise en place de partenariats opérationnels et financiers au service des QPV pour un développement intégré et pérenne. »

Cette rencontre aura lieu le 6 octobre à Pantin (94). Vous pouvez vous inscrire jusqu'au 30 septembre.

[\(en savoir +\)](#)

Guide

Edition 2016 du Guide de la Parité - Des lois pour le partage à égalité des responsabilités politiques, professionnelles et sociales

Le Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes publie l'édition 2016 du *Guide de la parité*.

Si la parité progresse, ce guide nous informe également du chemin qu'il reste à parcourir pour l'atteindre, notamment au sein des différentes instances dirigeantes, dans de très nombreuses sphères : organismes syndicales, patronales, chambres d'agriculture, associations, médias, magistrature, culture mais aussi dans le sport. En 2015 les femmes représentaient 10% des président.e.s de fédération sportive.

[\(en savoir +\)](#)

Article

Les Jeux Olympiques et l'Euro remettent en question l'idée d'un universel sportif

"Le sport, derrière la croyance collective d'une certaine autonomie et d'un universel est en fait un terrain d'expression d'enjeux sociaux, politiques et économiques qu'il est nécessaire de déconstruire concluent les sociologues Charles Suaud et Jean-Michel Faure." [\(en savoir +\)](#)

[Téléchargez l'intégralité du bulletin de veille](#)

Copyright © 2016 PRN SEMC, All rights reserved.

Concours photos UFOLEP 2016 « Citoyenneté en actes à travers le sport »



5^{ème} édition du concours photos UFOLEP

Cette année le thème « Citoyenneté en actes à travers le sport » sera l'occasion d'illustrer les comportements adéquats en terme de rapports sociaux dans un environnement sportif. Valoriser les valeurs véhiculées, l'éthique, le rôle de chacun, l'entraide, et les prolongements de l'activité sportive dans la vie de tous les jours pour les différents publics rencontrés. Mettre en scène les valeurs de la citoyenneté (civilité, civisme et solidarité) à travers vos activités physiques ...

Envoyez vos réalisations par email à l' adresse suivante : rpaulchopin.laligue@ufolep-usep.fr

ou en utilisant l'application Facebook "[Concours Facebook](#)" sur notre page officielle.

Cette 5^{ème} édition du concours photos souhaite mettre l'accent sur la diversité des activités sportives et leurs conditions de pratique à travers leurs équipements sportifs.

Devenez acteur, ambassadeur de notre citoyenneté sportive !

Le jeu concours est ouvert à tous, y compris aux non-licenciés, jusqu'au 30 septembre 2016 (17h) avec 1 séjour à gagner avec notre partenaire Vacances pour tous et des cartes cadeaux avec DECATHLON PRO et des abonnements avec SPORTMAG !

(cf. règlement ci-dessous).

Règlement du Concours photos UFOLEP « Citoyenneté en actes à travers le sport » du 8 juillet au 30 septembre 2016

Article 1 – Objet

L'UFOLEP (Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique) Nationale dont le siège est situé 3 rue Récamier à PARIS 7^{ème} organise un concours photo intitulé «Citoyenneté en actes à travers le sport».

Le thème « Citoyenneté en actes à travers le sport » sera l'occasion d'illustrer les comportements adéquats en terme de rapports sociaux dans un environnement sportif. Valoriser les valeurs véhiculées, l'éthique, le rôle de chacun, l'entraide, et les prolongements de l'activité sportive dans la vie de tous les jours pour les différents publics rencontrés. Mettre en scène les valeurs de la citoyenneté (civilité, civisme et solidarité) à travers vos activités physiques

L'objectif de ce concours est de mobiliser le réseau UFOLEP, de valoriser par l'image les actions de mise en œuvre de l'activité physique sur l'ensemble du territoire à travers ses équipements et d'illustrer via les différents supports de communication.

L'objectif de ce concours est de pouvoir valoriser à travers l'image, l'engagement sociétal de l'UFOLEP dans les pratiques sportives qu'elles soient ludiques, de loisirs ou compétitives.

L'UFOLEP c'est une vision du sport à dimension sociale pour répondre aux enjeux actuels tels le sport-santé, le sport-handicap, le sport-durable avec des valeurs incontournables comme la solidarité, le faire play, la laïcité et la citoyenneté.

Article 2 – Présentation du concours

Le concours photographique «Citoyenneté en actes à travers le sport» est ouvert à tous.

Le concours débutera le 8 juillet 2016 à 15h et se clôturera le 30 septembre 2016 à 17h.

Toutefois les photos prises avant le début du concours seront admises, c'est leur envoi qui doit avoir lieu entre les dates mentionnées ci-dessus.

Article 3 – Conditions de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France (disposant d'une licence UFOLEP ou non licencié).

L'organisateur se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et / ou électronique des participants.

Sont exclus de toute participation au présent jeu et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement l'ensemble du personnel de la Fédération Nationale UFOLEP, y compris leur famille et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non).

Communication

Les candidats au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir l'autorisation des personnes identifiées sur la ou les photos présentées.

Le droit à l'image s'applique dès l'instant où la personne représentée est identifiable.

Cet élément est très important ; une personne dans une foule compacte ou représentée de dos ou de très loin n'est pas considérée comme identifiable. Son autorisation n'est pas nécessaire pour publier la photo.

Article 4 – Cahier des charges

Chaque photo devra illustrer la thématique « Citoyenneté en actes à travers le sport » dans le cadre d'un projet/événement compétition sportif, d'un mouvement ou d'un geste de situation sportive.....

Sur le cliché, peut apparaître une partie ou la totalité du corps en mouvement.

Ce cliché doit être original, authentique et dans le cas contraire, l'auteur sera poursuivi pour plagiat.

Si une personne est identifiable sur la photo, s'il s'agit de vous, d'un membre mineur de votre famille ou d'une personne de votre entourage, vous certifiez que vous autorisez expressément l'UFOLEP et **tous ses ayants-droit** à fixer, reproduire, diffuser et exploiter cette image, en tout ou partie, en nombre illimité, à titre gracieux, dans le monde entier, en tous formats, en couleurs et/ou en noir et blanc, sur tous supports connus actuels ou à venir, et par tous moyens actuels ou à venir, sur tous services audiovisuels et tous services en ligne sur tous réseaux, ainsi qu'à diffuser cette image avec le logo de l'UFOLEP.

Réception des photos par mail à rpaulchopin.laligue@ufolep-usep.fr ou via la photothèque UFOLEP : reseau.ufolep.org/extranet/phototheque.asp ou via la page facebook de l'UFOLEP.

La date de réception du mail fera foi. Mentionner dans l'objet du message : « Concours Photo UFOLEP 2016 ».

Photo par mail : au format numérique (JPEG) haute définition/résolution, mentionnant votre nom, prénom et nom de la photo. La photo sera sauvegardée et envoyée comme suit :

ConcoursPhotovotrenom.jpeg

Nombre maximum de photos présentables : 3 photos par candidat.

Le texte du mail devra faire état des mentions suivantes :

- Nom et prénom du candidat
- Département
- Brève description du contexte de chaque photo (lieu et date de prise de la photo, nom de l'événement s'il s'agit d'une photo prise sur un événement, en quoi illustre-t-elle le sport et les éléments)
- Téléphone portable
- Numéro de licence (si le candidat est licencié UFOLEP, USEP ou adhérent Ligue)

Ce concours est gratuit et n'implique aucune obligation d'achat pour les participants.

L'envoi des photos par mail ou via FACEBOOK induit l'acceptation du présent règlement concours photos.

Pour les participants qui ne disposent pas d'un forfait de connexion illimité - La participation au Jeu étant strictement gratuite et sans obligation d'achat, le concours Photos "Citoyenneté en Actes à travers les sport " remboursera, sur simple demande du participant accompagnée des documents exigés, les frais de connexion au Jeu, les frais de participation, le montant des photocopies ainsi que les frais d'affranchissement inhérents aux demandes de remboursement.

Le remboursement des frais de connexion engagés pour la participation au Concours se fera dans la limite de 3 minutes de connexion, sur la base du coût de communication locale au tarif France Télécom en vigueur lors de la rédaction du présent règlement (soit 0,16 euros la minute).

Les participants ne payant pas de frais de connexion liés à l'importance de leurs communications (titulaires d'un abonnement « illimité », utilisateurs de câble ADSL...) ne pourront pas obtenir de remboursement. Les demandes de remboursement sont limitées à une (1) par foyer (même nom, même adresse) et par mois.

Cont@ct n°2 du 15 septembre 2016

Communication

La demande de remboursement doit être faite dans un délai maximal de 60 (soixante) jours après la participation pour laquelle le participant demande le remboursement des frais, le cachet de la poste faisant foi.

Le remboursement des frais se fera dans un délai de soixante jours (60), suivant la réception de la demande de remboursement.

Le remboursement se fera sur simple demande écrite à la société organisatrice à l'adresse suivante : 3 rue Récamier PARIS 7^{ème}.

Pour obtenir le remboursement de ses frais, le participant doit adresser une demande écrite contenant les éléments suivants :

- Nom, prénom, e-mail du participant,
- Un relevé d'identité bancaire (RIB),
- Une photocopie d'un justificatif d'identité (carte d'identité ou passeport),
- Une photocopie d'un justificatif de domicile (facture EDF-GDF ou France Télécom),
- Une photocopie de la facture

Chaque photographie envoyée doit faire l'objet d'une autorisation d'exploitation préalable du photographe et implique que les photographies sont des créations originales libres de droit.

Les photos retenues par le jury dans un premier temps pourront être exposées dans le cadre du Salon de l'éducation 2016 organisé par la Ligue de l'enseignement du 16 au 20 novembre 2016.

La participation à ce concours photo implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement, et la renonciation à tout recours contre les décisions prises par l'organisateur et le jury de l'opération.

Article 5 – Droits des photos

Le participant au concours cède gratuitement à l'organisateur, ainsi qu'à la Ligue de l'enseignement (3 rue Récamier 75 341 Paris cedex 07), les droits de diffusion, de reproduction, de représentation et d'adaptation de ces photographies, pour toute exploitation non commerciale, sur tous supports électroniques (lettres électroniques, site web, réseaux sociaux...) et papiers liés à la communication (brochures, affiches...) de l'UFOLEP Nationale et de son réseau pour une durée de 20 ans.

La participation au concours implique que les auteurs s'engagent à autoriser les organisateurs à utiliser gracieusement leur photographie, et à citer leur nom à l'occasion d'expositions, d'annonces de communication.

Cette autorisation d'exploitation est consentie, pour le monde entier, à partir de l'envoi, pour une durée de 20 ans.

Le participant déclare être l'auteur des photos, ne pas avoir cédé le droit de les exploiter à titre exclusif à des tiers, décharge l'organisateur de toute revendication ou réclamation tenant à la propriété matérielle qu'incorporelle des photos.

Les photographies ne devront pas présenter de caractère obscène, violent ou dangereux, raciste, contraire à l'ordre public, susceptible de nuire à l'épanouissement des mineurs ou porter atteinte à la dignité des personnes ni faire l'apologie des crimes contre l'humanité.

Le participant assume l'entière responsabilité du contenu des images qu'il propose à l'UFOLEP Nationale. En tout état de cause, le participant s'engage à proposer une photographie ou des photographies dont l'image respecte les droits de propriété intellectuelle des tiers et l'ensemble des législations en vigueur et qui sont, d'une manière générale, conformes à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

En tout état de cause, le participant garantit l'organisateur contre toute action en justice qui pourrait être engagée du fait de la photographie qu'il a créée.

Communication

Article 6 – Sélection Préalable des photos et désignation des photos gagnantes

A. La « sélection préalable » des photos sera opérée de deux façons :

- 1) Sélection par les organisateurs, basée sur des critères de qualité et de correspondance à la thématique du concours uniquement : cette phase durera jusqu'au 30 septembre 2016.
- 2) Sélection par vote sur réseaux sociaux : le nombre de « likes » sur chaque photo sera le critère déterminant, calculé et arrêté à la date du 30 septembre 2016 à 17 h.

B. La sélection des photos gagnantes sera faite de la façon suivante :

L'organisateur garantit aux participants l'impartialité, la bonne foi, et la loyauté des membres du jury.

L'analyse des photos retenues lors de la « sélection préalable » sera faite par un jury composé :

- de la responsable communication de l'UFOLEP,
- de l'élu référent COMM UFOLEP
- des partenaires associés,
- d'un représentant du Ministère,
- de 2 à 3 responsables associatifs,
- d'un représentant de la Ligue de l'enseignement.

Le jury de sélection choisira, parmi les photos retenues :

- Les trois participants vainqueurs du concours photos
- Les 10 meilleurs clichés, qui serviront de base à l'éventuelle prochaine exposition de l'UFOLEP,
- les 50 meilleurs clichés qui permettront éventuellement la publication d'un livre-photo visant à illustrer les actions de terrain autour de l'Identité de l'UFOLEP.

Article 7 – Récompenses

3 gagnants seront désignés pour recevoir les prix indiqués ci dessous :

-  1er prix : 1 Séjours d'une semaine avec Vacances Pour Tous
-  2^{ème} prix : 1 bon d'achat de 100 euros chez DECATHLON PRO
-  3^{ème} prix : 1 bon d'achat de 80 euros chez DECATHLON PRO

Les noms des gagnants seront communiqués à l'issue du Salon de l'éducation courant décembre 2016 (via les lettres électroniques, EJet par mail). Leur présence ne sera pas exigée pour prétendre à recevoir leur prix. Les gagnants ne pourront pas demander de recevoir la contrepartie de leurs lots en espèce.

Les lots ne sont ni transmissibles ni interchangeables contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. En conséquence, il ne sera répondu à aucune réclamation d'aucune sorte.

Les participants sont informés que la vente ou l'échange de lots sont strictement interdits.

Article 8 – Responsabilité

Les organisateurs du concours ne pourront être tenus responsables suite à tous problèmes liés au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, de problème informatique, technologique ou de quelque autre nature.

En outre, les organisateurs ne seraient être tenus responsables du non-respect du droit à l'image par le dépositaire des photos.

Communication

Les décisions du jury sont sans appel, elles ne pourront faire l'objet d'aucun recours.

Les organisateurs prendront le plus grand soin des tirages, mais déclinent toute responsabilité en cas de dommages, perte ou vol.

Article 9 : Dépôt du règlement

Conformément à la loi n°2014-1545 du 20 décembre 2014 le dépôt d'un règlement de jeu auprès d'un huissier de justice n'est plus une obligation.

L'organisateur se réserve le droit de modifier les articles du présent règlement et notamment les règles du jeu et les gains attribués.

Le règlement complet du Jeu peut être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande (timbre au tarif lent en vigueur remboursé sur demande).

Article 10 : Données personnelles

Il est rappelé que pour participer au jeu, les joueurs doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (prénom, nom, adresse email). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et à l'acheminement des prix. Ces informations sont destinées à l'Organisateur, et pourront être transmises à ses prestataires techniques et à un prestataire assurant l'envoi des prix.

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les joueurs disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les joueurs devront envoyer un courrier à la société organisatrice.



à l'initiative de la Fondation Nicolas Hulot

L'UFOLEP partenaire de la Fondation Nicolas Hulot soutient le programme « J'agis pour la nature »

La plateforme du bénévolat nature "J'agis pour la nature" est la première plateforme Internet entièrement dédiée au bénévolat nature. Cette plateforme, lancée en mai 2010, est une interface entièrement gratuite. Elle permet au public de découvrir une autre manière d'agir pour la nature en participant aux activités postées par les structures de protection/gestion de l'environnement. Elle permet aussi à ces dernières de trouver des bénévoles pour mener à bien leurs missions de conservation, leurs chantiers nature, etc... en France métropolitaine et dans les Dom-Com.

Inscrivez vos actions* sur www.jagispourlanature.org et élargissez votre réseau de bénévoles.

**(Dans le formulaire d'inscription, merci de remplir le nom de votre structure de la manière suivante : « Nom de l'association + UFOLEP »)*





Service Civique : le kit de communication est disponible !

Nous vous proposons de télécharger l'ensemble des éléments relatifs à la campagne « Service Civique UFOLEP » depuis l'extranet.

Vous trouverez dans la rubrique « [Service Civique](#) » :

- [Les affiches](#) (format A3)
- [Les flyers « jeunes »](#) (format A5)
- [Les livrets pour les associations](#) (8 pages)
- [Les dépliants pour les associations affiliées](#) (4 pages)
- [Les bannières web/réseaux sociaux](#)

L'ensemble de ces documents sera envoyé* aux comités départementaux et régionaux pour vous permettre de communiquer sur ce dispositif. *courant octobre

Pour toutes questions complémentaires, n'hésitez pas à contacter

Marilyne BRAY (mbray@laligue.org) ou Amandine SINGLA (asingla.laligue@ufolep-usep.fr)

Communication

SPORTMAG, partenaire de l'UFOLEP : retrouvez chaque mois deux pages consacrés à l'UFOLEP!

<http://ufolep.sportmag.fr/>

Durant l'été, l'équipe de SPORTMAG a fait sa mutation afin d'être plus réactif et offrir une meilleure visibilité sur nos supports.

Cette année SPORTMAG sera partenaire de l'Olympisme de l'école à l'université.

Après le succès de notre partenariat avec les associations sportives scolaires, nous avons décidé de faire bénéficier aux clubs et aux associations sportives nos OFFRES spéciales.

Le BUT : Faire de SPORTMAG une offre de service à vos licenciés, éducateurs, dirigeants en leur offrant l'abonnement SPORTMAG PREMIUM durant l'année sportive.

UN ABONNEMENT du club ou l'association = Tous les licenciés, éducateurs et dirigeants abonnés + 50 € de remise chez DECATHLON PRO*

N'hésitez pas à nous envoyer vos informations pour la rubrique UFOLEP de notre site internet.

OFFRE SPECIALE
associations sportives et licenciés

ABONNEMENT NUMÉRIQUE
magazine + les éditions spéciales /an

19,90€
au lieu de **33€**

ufolep
TOUS LES SPORTS / AUTREMENT

SPORTMAG
1^{er} MAGAZINE MENSUEL MULTISPORTS

POLE FORMATION
documentation

Fédération sportive de

la **ligue de**
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

PLAN NATIONAL DE FORMATION CONTINUE FÉDÉRALE 2016

MODULE N° 18

FORMATION CONTINUE (RECYCLAGE) DES FORMATEURS DE SECOURISME

Objectifs de formation

- Être capable d'encadrer les formations PSC1 conformément à la réglementation en vigueur

Publics visés

- Formateurs PSC, titulaires du BNMP5 et PAE3, du PICFPSC

Éléments de contenus

- Le référentiel technique
- Le référentiel pédagogique
- Mise en situation des participants
- Évaluation des participants

Durée	Effectif	Lieu
1 journée	24 personnes maxi. (par session)	Toulouse – Fougères-sur-Bièvre – Paris – Val-de-Marne – Lyon ou Bron – Montpellier

Intervenants

- ✓ **Formateurs de formateurs :**
 Mauricette LEMAITRE – Isabelle COLLAJET - Stéphane LALANNE – Anthony ROBERT – Charly GONZALEZ – Jean-Luc JOUTZ – José ROIG – Jean-Marc ANDRE – Laurence BRIEN

Coût du stage

- Droit d'inscription au stage de recyclage : **150 €** par personne
- Frais de déplacement à la charge des comités
- Frais de restauration pris en charge par l'UFOLEP nationale

Dates de la formation – Lien pour inscription en ligne

Vous aurez le choix entre 6 journées de formation réparties durant les périodes suivantes :

- Le 27 juin 2016 (Toulouse)
- Le 6 octobre 2016 (Fougères-sur-Bièvre -41)
- Le 19 octobre 2016 (Paris (75))
- Le 9 novembre 2016 (Val-de-Marne - 94)
- Le 16 novembre 2016 (Lyon ou Bron - 69)
- Le 30 novembre 2016 à Montpellier)

<http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcrecyclagemoniteursecourisme.html>

VELO JEUNES – KID BIKE *et complément sur l'orientation* 14 au 16 octobre 2016

Objectifs de formation

- Etre capable de concevoir un projet d'animation du « apprendre à faire du vélo - savoir rouler » sur mon territoire en partenariat avec les collectivités locales (politique de la ville, ...) et le réseau associatif ;
- Être capable d'élaborer un projet pédagogique pour l'animation d'une école de vélo/de plein air en club pour les publics « enfance - jeunesse » ; De l'initiation au vélo au perfectionnement technique en prenant en compte les caractéristiques des publics (petite enfance, enfance, jeunesse) ;
- Etre capable d'animer un réseau d'associations qui organisent l'activité « vélo jeunes » sur son territoire ;
- Être capable d'encadrer des séances / cycles Kid Bike vers une progression technique basée sur les fondamentaux du VTT.



Éléments de contenus

Présentation du projet éducatif Vélo et orientation. Progression technique

Ingénierie de projet de promotion du « savoir rouler » et « savoir s'orienter » en direction des collectivités territoriales (coordonnateurs « enfance – jeunesse, temps d'activités périscolaires, ...)

Connaissance des publics concernés (enfants, jeunes)

- Illustrations et mises en situation pédagogique par niveau de pratique, compétence technique et thématique (orientation, trial, mécanique, prévention et sécurité, ...)
- Appropriation des outils techniques et pédagogiques

Public visé

- animateurs vélo / sports nature,
- référents techniques et projet auprès du comité UFOLEP chargé de promouvoir les pratiques éducatives de mobilité à vélo et développer l'accueil des publics enfants et jeunes au sein du réseau associatif.

Durée	Effectif	Lieu
2 jours (du vendredi 14/10 à 14h au dimanche 16/10 à 14h)	6 minimum / 20 maximum	Base de Saint Quentin en Yvelines (78)

Coût du stage

- Frais d'inscription : 80 €
- Frais de déplacement à la charge des comités / Frais d'hébergement et de restauration pris en charge par l'UFOLEP nat.
- Présentation des outils KID BIKE pour les comités UFOLEP : [Ici](#)

Lien Pour s'inscrire en Ligne : <http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fckidbike.html>

PLAN NATIONAL DE FORMATION CONTINUE FÉDÉRALE 2016

MODULE N° 20

LES LOGIQUES D'ASSURANCE SPÉCIFIQUES AUX PRATIQUES SPORTIVES

Objectifs

- Comprendre l'interaction des mécanismes juridiques du droit civile et sportif analysant ainsi les obligations juridiques pesant sur les différents acteurs du monde sportif
- Analyser la sanction en cas de non-respect de la procédure de souscription du contrat d'assurance

Public visé

Nouveaux délégués et délégué N+1 et +2 des comités départementaux UFOLEP

Éléments de contenus

- La législation spécifique en matière sportive (Code du sport et code civil)
- Les différentes garanties en matière de responsabilité civile, de protection des locaux et du matériel utilisé
- Le risque sportif : une garantie spécifique

Durée	Effectif	Lieu
2 journées	20 personnes	Paris

Intervenants

- ✓ Nicolas ARMAND : Inspecteur – DTN Adjoint UFOLEP
- ✓ Jean-Pierre NEMIROVSKI – Consultant Assurance (NEXFORMA)

Coût du stage

- 300 € de coût pédagogique
- Frais de déplacement à la charge des comités
- Frais d'hébergement et de restauration pris en charge par l'UFOLEP nationale

Dates de la formation – Lien pour inscription en ligne

24 et 25 novembre 2016

<http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fclogiquesassurancespecifiquesactivitesufo.html>

PLAN NATIONAL DE FORMATION CONTINUE FÉDÉRALE 2016

MODULE N° 17

MAÎTRISER ET SUIVRE LA COMPTABILITÉ D'UNE ASSOCIATION

Objectifs de formation

- Être capable de construire, de gérer et de suivre le budget de son comité

Public visé

- Trésoriers et/ou professionnels des comités en charge du budget

Éléments de contenus

- Plan comptable
- Règlement financier
- Montage des dossiers / budget

Durée	Effectif	Lieu
2 journées	20 personnes	Paris

Intervenants

- ✓ Francis ROBIN-LEROY : Cadre comptable

Coût du stage

- 300 € de coût pédagogique
- Frais de déplacement à la charge des comités
- Frais d'hébergement et de restauration pris en charge par l'UFOLEP nationale

Dates de la formation – Lien pour inscription en ligne

Les 26 et 27 octobre 2016

<http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcmaitriserlacomptabiliteasso.html>

JURYS NATIONAUX CQP ALS 2016 + CLOTURE DE RECEPTION DES DOSSIERS

TOUS À VOS AGENDAS !

Nous vous communiquons la dernière date du jury plénier CQP ALS pour l'année 2016 (*sous réserve de la disponibilité des partenaires sociaux*), ainsi que la date butoir de réception des dossiers par l'UFOLEP nationale.

<u>Date de Jury plénier</u>	<u>Date butoir de réception dossiers</u>
Vendredi 14 octobre 2016	4 octobre 2016

Contact : lbrien.laligue@ufolep-usep.fr ou 01.43.58.97.55.

LES EQUIVALENCES DE LA PSC1

LE POINT SUR LES EQUIVALENCES

Il existe un grand nombre de formations aux premiers secours. Vous êtes nombreux à vous poser des questions sur les équivalences ou la validité de vos diplômes.

Depuis le 1^{er} août 2007, la formation de référence est le PSC1 (Prévention Secours Civiques de niveau 1). Ce n'est pas une nouvelle formation, il s'agit d'une évolution de l'AFPS (Attestation de Formation aux Premiers Secours) qui existait depuis 1991.

Ci-dessous la liste des diplômes admis en équivalence du PSC1 :

- ✚ L'AFPS, quelle que soit son année d'obtention
- ✚ Le PSE1
- ✚ Le BNS (Brevet National de Secourisme) qui n'existe plus depuis 1991
- ✚ Le Brevet de Brancardier Secouriste
- ✚ Le Brevet de Secouriste de la Protection Civile
- ✚ Le CSST (Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail) tant que son titulaire est à jour de son recyclage

Cas particulier :

- ✚ Le BEPS (Brevet Européen de Premier Secours) délivré par la Croix Rouge est reconnu dans toute l'Europe par les sociétés Croix-Rouge. Le BEPS n'est pas admis en équivalence du PSC1

Liste des professions qui dispensent de passer le PSC1 :

- ✚ Médecin
- ✚ Chirurgien-dentiste
- ✚ Pharmacien
- ✚ Vétérinaire
- ✚ Sage-femme
- ✚ Infirmier(e) diplômé d'État

▲ Important !

L'UFOLEP nationale est aujourd'hui agréée par le Ministère de l'Intérieur afin de dispenser les formations PSC1 et Monitorat (BNMPS-PAE3).

Renseignez-vous auprès du Pôle Formation (01.43.58.97.55.) pour obtenir les coordonnées du Comité Départemental UFOLEP le plus proche dispensant les formations PSC1.

PLAN NATIONAL DE FORMATION CONTINUE FÉDÉRALE 2016

MODULE N° 10

CARREFOUR DES TECHNIQUES DE SECOURISME

Objectifs de formation

- Conserver ses compétences en matière de gestes techniques aux premiers secours

Public visé

- Formateurs PSC diplômés d'État

Éléments de contenus

- LVA
- PLS
- RCP
- .../...

Durée	Effectif	Lieu
½ journée (matin)	20 personnes	Toulouse – Nevers Paris

Intervenants

- ✓ **Formateurs de formateurs :**
Mauricette LE MAITRE – Isabelle COLLAVET – Stéphane LALANNE – Anthony ROBERT – Charly GONZALEZ – Jean-Luc JOUTZ – José ROIG – Jean-Marc ANDRE – Laurence BRIEN

Coût du stage

- 50 € de coût pédagogique
- Frais de déplacement à la charge des comités
- Frais de restauration pris en charge par l'UFOLEP nationale

Dates de la formation – Lien pour inscription en ligne

18 mai 2016 à Toulouse (31) - 1^{er} juin 2016 à Nevers (58)

Le 16 novembre 2016 à Paris (75)

<http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcscarrefourtechetformateurinitiateursecourisme.html>

PLAN NATIONAL DE FORMATION CONTINUE FÉDÉRALE 2016

MODULE N° 11

FORMATION DES FORMATEURS D'INITIATEURS

Objectifs de formation

- Être capable de former des initiateurs « prévention/initiation » sur son territoire

Public visé

- Formateurs PSC diplômés d'État

Éléments de contenus

- Le programme de formation
- Les outils techniques et pédagogiques
- L'animation

Durée	Effectif	Lieu
½ journée (après-midi) Module mis en place à la suite de la ½ journées sur les carrefours techniques (module 2)	20 personnes	Toulouse Nevers Paris

Intervenants

- ✓ **Formateurs de formateurs :**
 Mauricette LE MAITRE – Isabelle COLLAVET – Stéphane LALANNE – Anthony ROBERT – Charly GONZALEZ – Jean-Luc JOUTZ – José ROIG – Jean-Marc ANDRE – Laurence BRIEN

Coût du stage

- 50 € de coût pédagogique
- Frais de déplacement à la charge des comités
- Frais de restauration pris en charge par l'UFOLEP nationale

Dates de la formation – Lien pour inscription en ligne

18 mai 2016 à Toulouse (31) - 1^{er} juin 2016 à Nevers (58)
Le 16 novembre 2016 à Paris (75)

<http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fccarrefourtechetformateurinitiateursecurisme.html>

STAGES DE FORMATEURS PSC – 2016

Vous trouverez ci-dessous les dates du prochain stage de formateurs PSC1 pour l'année 2016 :

- ↳ du 26 novembre (14h) au 3 décembre (12h) 2016 en Pyrénées-Atlantiques (64) - 20 personnes maximum

Le stage est ouvert à toute personne (élue, bénévole ou professionnelle) disposant :

- du PSC1 datant de moins de 3 ans (*pas l'attestation de recyclage*)
- d'une attestation de co-encadrement

Pour vous inscrire, vous devez nous adresser dans les meilleurs délais :

- La fiche d'inscription dûment remplie
- Le certificat médical
- Une photocopie d'une pièce d'identité
- Une photo
- Un chèque, d'un montant de 750 euros pour les salariés et 350 euros pour les bénévoles et/ou élus, à l'ordre de l'UFOLEP nationale

La clôture des inscriptions pour chaque stage est de 1 mois avant le démarrage dudit stage.

Seront prioritairement inscrits en formation les personnes dont les comités ne sont pas agréés et les personnes issues des comités qui doivent impérativement étoffer leur Équipe Pédagogique Départementale de Secourisme.

Les documents administratifs (*fiche d'inscription, certificat médical, attestation de co-encadrement*) nécessaires pour les inscriptions sont disponibles auprès du Pôle Formation.

Contact : lbrien.laligue@ufolep-usep.fr ou 01.43.58.97.55.

POLE FORMATION
stages

Fédération sportive de

la **ligue de**
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

BF1 A - Gymnastique artistique
Du 20 octobre au 12 novembre 2016

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	BF1A spécifique - Gymnastique
Dates du stage	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Du jeudi 20 au dimanche 23 octobre 2016, de 9h00 à 17h30 (Spécifique Gym) ✚ Samedi 12 novembre 2016, de 9h00 à 18h00 (Tronc Commun) ✚ Examen : la date sera déterminée au cours de la formation
Lieu du stage	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Spécifique : COSEC Lucien Destaing – Rue de l'écluse - 77400 Lagny-sur-Marne ✚ Tronc Commun : Salle Marcel Rivière – Impasse du château – 77000 La Rochette ✚ Examen : COSEC Lucien Destaing – Rue de l'écluse - 77400 Lagny-sur-Marne
Public et prérequis	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Avoir une licence UFOLEP 2016/2017 et avoir + de 14 ans ✚ Avoir réalisé une période probatoire (en effectuant un stage d'au moins 20 heures au sein de l'association) ou justifier d'une expérience associative ✚ Avoir lu la brochure gymnastique GAF - Justifier d'un niveau technique de pratique de la gymnastique Être capable de participer à la mise en place d'ateliers pédagogiques
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Être titulaire du Brevet Fédéral UFOLEP « BF1A Gymnastique » (sous réserve de présentation du certificat de compétences PSC1 ou de l'attestation AFPS) ✚ Être capable de proposer des ateliers éducatifs pour niveaux 6, 7 et 8 ✚ Être capable d'organiser, de gérer et d'encadrer un projet d'animation dans l'association et de participer à l'organisation de l'activité dans le département
Contenus de formation	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Mouvement associatif et sportif - Animation pédagogique - Sécurité de la pratique ✚ Activité sportive (technique et pédagogie, législation et réglementation, sécurité de la pratique, environnement)
Documentation et matériel demandé	✚ Matériel de prise de notes - Documentation personnelle - Tenue de sport
Responsable administratif	ROBERT Anthony
Responsable formation	MONDARY Vincent – 06.64.34.10.53 / vinsmond@yahoo.fr
Formateurs	R. LETOURNEAU – V. MONDARY – C. HADDAD
Coût par stagiaire	<p>50 €</p> <p>Les stagiaires devront prévoir leurs repas ; un réfrigérateur et une micro-onde seront mis à disposition. Pas de restauration le soir. Pas d'hébergement</p>
Inscriptions	<p>Date limite d'inscription : Lundi 3 octobre 2016</p> <ul style="list-style-type: none"> ✚ A envoyer à votre Comité Départemental qui validera et transmettra à :  UFOLEP Seine-et-Marne Maison de l'Enseignement – Impasse du Château 77000 La Rochette:  contact@ufolep77.org  01.64.87.12.62
Composition du dossier d'inscription	<ul style="list-style-type: none"> ✚ 1 fiche d'inscription téléchargeable sur le site www.cd.ufolep.org/seineetmarne ✚ 2 photos (une à coller sur la fiche d'inscription, une pour le livret de formation) ✚ la fiche « période probatoire » (fiche à renvoyer complétée et signée par le/la Président/Présidente de l'association et le/la tuteur/tutrice du stagiaire au sein de l'association)
Règlement	À l'issue de la formation, une facture sera adressée directement à votre association

**BF1O complet - Gymnastique artistique
Du 30 octobre au 4 décembre 2016**

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	Gymnastique (GAF) – BF1O Complet
Dates du stage	<ul style="list-style-type: none">  Dimanche 30 octobre, lundi 31 octobre et mardi 1^{er} novembre 2016, de 10h à 17h  Mercredi 2 novembre 2016, de 9h00 à 12h30  Dimanche 4 décembre 2016, de 10h00 à 16h00 (examen)
Lieu du stage	Salle Marcel Rivière - Maison de l'Enseignement - Impasse du château - 77000 La Rochette
Public	<ul style="list-style-type: none">  Avoir une licence UFOLEP 2016/2017 et avoir + de 14 ans  Avoir lu la brochure gymnastique GAF  Avoir réalisé une période probatoire (en effectuant un stage d'au moins 20 heures au sein de l'association) ou justifier d'une expérience associative
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">  Être titulaire du Brevet Fédéral UFOLEP « BF1O Gymnastique » : selon les résultats obtenus à l'examen, cette formation permet de juger aux niveaux 6, 7 et 8 (BF1O complet) ou aux niveaux 7 et 8 (BF1O de base)  Être capable de s'intégrer à une équipe de juges dans l'association.
Contenus de formation	<ul style="list-style-type: none">  Mouvement associatif et sportif - Animation pédagogique - Sécurité de la pratique  Activité sportive (technique et pédagogie, législation et réglementation, sécurité de la pratique, environnement)
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none">  Matériel de prise de notes  Documentation personnelle
Responsable administratif	ROBERT Anthony
Responsable formation	DOQUOY Audrey audreyvaillant@hotmail.fr
Formatrices	DOQUOY Audrey – KOTOWSKI Sabrina – LETOURNEAU Rachel
Coût par stagiaire	<p>50 € Les stagiaires devront prévoir leurs repas ; un réfrigérateur et une micro-onde seront mis à disposition. Pas de restauration le soir. Pas d'hébergement</p>
Inscriptions / Informations	<p>Date limite d'inscription : Lundi 10 octobre 2016</p> <ul style="list-style-type: none">  A envoyer à votre Comité Départemental qui validera et transmettra à : UFOLEP Seine-et-Marne Maison de l'Enseignement – Impasse du Château 77000 La Rochette:  contact@ufolep77.org  01.64.87.12.62
Composition du dossier d'inscription	<ul style="list-style-type: none">  1 fiche d'inscription téléchargeable sur le site www.cd.ufolep.org/seineetmarne  2 photos (une à coller sur la fiche d'inscription, une pour le livret de formation)  la fiche « période probatoire » (fiche à renvoyer complétée et signée par le/la Président/Présidente de l'association et le/la tuteur/tutrice du stagiaire au sein de l'association)
Règlement	À l'issue de la formation, une facture sera adressée directement à votre association

BF2 O - Gymnastique artistique
Les 11-12-13 novembre et 4 décembre 2016

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	BF2O complet - Gymnastique (GAF)
Dates du stage	<ul style="list-style-type: none">  Vendredi 11 et dimanche 13 novembre 2016, de 10h00 à 16h00  Samedi 12 novembre 2016, de 9h00 à 18h00 (Tronc Commun)  Dimanche 4 décembre 2016, de 10h00 à 16h00 (examen)
Lieu du stage	Salle Marcel Rivière – Maison de l'Enseignement - Impasse du château 77000 La Rochette
Public et Pré-requis	<ul style="list-style-type: none">  Avoir une licence UFOLEP 2016/2017 Avoir + de 16 ans  Être titulaire du BF1O de base ou du BF1O complet  Avoir jugé au moins une fois en compétition officielle au cours de la saison 2015/2016
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">  Être titulaire du Brevet Fédéral UFOLEP « BF2O Gymnastique » : Selon les résultats obtenus à l'examen, cette formation permet de juger aux niveaux 4, 5, 6, 7 et 8 (BF2O complet) ou aux niveaux 5, 6, 7 et 8 (BF2O de base)  Être capable de gérer un projet d'épreuve dans l'association et dans le département
Contenus de formation	<ul style="list-style-type: none">  Mouvement associatif et sportif - Animation pédagogique - Sécurité de la pratique  Activité sportive (technique et pédagogie, législation et réglementation, sécurité de la pratique, environnement)
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none">  Matériel de prise de notes  Documentation personnelle
Responsable administratif	ROBERT Anthony
Responsable formation	DOQUOY Audrey
Formateurs	DIDIER Julia – DOQUOY Audrey
Coût par stagiaire	<p>40 €</p> <p>Les stagiaires devront prévoir leurs repas ; un réfrigérateur et une micro-onde seront mis à disposition. Pas de restauration le soir. Pas d'hébergement</p>
Inscriptions / Informations	<p>Date limite d'inscription : Jeudi 3 novembre 2016</p> <ul style="list-style-type: none">  À envoyer à votre Comité Départemental qui validera et transmettra à :  UFOLEP Seine-et-Marne Maison de l'Enseignement – Impasse du Château 77000 La Rochette:  contact@ufolep77.org  01.64.87.12.62
Composition du dossier d'inscription	<ul style="list-style-type: none">  1 fiche d'inscription téléchargeable sur le site www.cd.ufolep.org/seineetmarne  2 photos (une à coller sur la fiche d'inscription, une pour le livret de formation)
Règlement	À l'issue de la formation, une facture sera adressée directement à votre association

**Animateur « Petite enfance » - Gymnastique artistique
Les 2 – 9 et 16 octobre 2016**

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	Animateur « Petite enfance » - Gymnastique artistique
Dates du stage	<ul style="list-style-type: none">  Le dimanche 2 octobre 2016, de 9h00 à 16h00  Le dimanche 9 octobre 2016, de 9h00 à 16h00  Le dimanche 16 octobre 2016, de 9h00 à 16h00
Lieu du stage	Gymnase Thierry Rey - Rue Jean Mermoz – 77400 Lagny-sur-Marne
Public et prérequis	<ul style="list-style-type: none">  Avoir une licence UFOLEP 2016/2017 et avoir + de 14 ans  Avoir réalisé une période probatoire (en effectuant un stage d'au moins 20 heures au sein de l'association) ou justifier d'une expérience associative  Être capable de participer à la mise en place d'ateliers pédagogiques
Objectifs	 Être capable d'organiser, d'encadrer et de gérer un projet d'animation dans l'association, à destination d'enfants âgés de 2 à 5 ans
Contenus de formation	<ul style="list-style-type: none">  Technique et pédagogie  Sécurité de la pratique  Environnement
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none">  Matériel de prise de notes - Documentation personnelle  Tenue de sport
Responsable administratif	ROBERT Anthony
Responsable formation	MONDARY Vincent – 06.64.34.10.53 / vinsmond@yahoo.fr
Formateurs	MONDARY Vincent
Coût par stagiaire	<p>40 €</p> <p>Les stagiaires devront prévoir leurs repas ; un réfrigérateur et une micro-onde seront mis à disposition. Pas de restauration le soir. Pas d'hébergement</p>
Inscriptions	<p>Date limite d'inscription : Lundi 26 septembre 2016</p> <p> A envoyer à votre Comité Départemental qui validera et transmettra à :</p> <p> UFOLEP Seine-et-Marne Maison de l'Enseignement – Impasse du Château 77000 La Rochette:  contact@ufolep77.org  01.64.87.12.62</p>
Composition du dossier d'inscription	<ul style="list-style-type: none">  1 fiche d'inscription téléchargeable sur le site www.cd.ufolep.org/seineetmarne  2 photos (une à coller sur la fiche d'inscription, une pour le livret de formation)  la fiche « période probatoire » (fiche à renvoyer complétée et signée par le/la Président/Présidente de l'association et le/la tuteur/tutrice du stagiaire au sein de l'association)
Règlement	À l'issue de la formation, une facture sera adressée directement à votre association

BF1 A spécifique - Sports Mécaniques Moto**Les 1^{er}-2 et 22-23 octobre 2016**

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	Sports Mécaniques Moto - BF 1A spécifique
Date(s) et Lieu(x) du stage	Du 01 au 2 octobre 2016, de 09h à 17h à l'UFOLEP 01 DU 22 au 23 octobre 2016, de 09h à 17h MC Pierre Torrion Grièges (prendre contact pour le logement)
Public	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Licencié UFOLEP (saison 2016/2017) et avoir 17 ans minimum ✚ Avoir validé sa période probatoire et avoir son Tronc commun BF1
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Être capable d'animer, de gérer un projet d'animation dans l'association ✚ Être capable de participer à l'organisation de l'activité départementale
Contenus de formation	<p><u>UCC spécifiques moto :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✚ UC AS 1-A-4.1 : Technique et Pédagogie ✚ UC AS 1-A-4.2 : Législation ✚ UC AS 1-A-4.3 : Sécurité et Pratique ✚ UC AS 1-A-4.4 : Environnement
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Matériel de prise de notes et documentation personnelle ✚ Livret de formation ✚ Matériel pour l'activité moto/quad
Responsable administratif	Cédric GODDERIDGE
Responsable formation	Eric RUFFIEUX
Formateur (s)	Christophe COMAS – Sylvain BOUTTIER
Coût par stagiaire	120 euros (repas samedi et dimanche midi, forfait, frais pédagogiques inclus)
Inscriptions	<p>Après de votre délégation départementale qui transmettra à :</p> <p>✉ UFOLEP Ain Eric RUFFIEUX 7 Avenue Jean-Marie Verne 01000 BOURG-EN-BRESSE</p> <p>☎ 06 52 97 62 86 ✉ president@ufolep01.com ; ctd@ufolep01.com</p> <p>Date limite de réception des dossiers :</p>
Composition du dossier d'inscription	<ul style="list-style-type: none"> ✚ fiche d'inscription (téléchargeable sur le site de la fédération) ✚ 1 photo obligatoire collée sur la fiche d'inscription ✚ 1 chèque émanant du Comité Départemental UFOLEP (libellé à l'ordre de « UFOLEP 01 »), qui transmet le dossier, et dont le montant doit correspondre au total des droits à verser ✚ photocopie de la licence 2016-2017 et du livret de formation

GYMNASTIQUE – PARCOURS A & B
Le 25 septembre 2016

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	GYMNASTIQUE – PARCOURS A & B
Date(s) et Lieu(x) du stage	Dimanche 25 septembre 2016 (9h30/18h) à Saint-Avertin (36)
Public	🚩 Être licencié UFOLEP (saison 2016/2017), à partir de 12 ans
Objectifs	🚩 Préparer et animer des séances
Volume et Contenus de formation	🚩 7 heures
Documentation et matériel demandé	🚩 Matériel de prise de notes (papier, crayon) 🚩 Tenue sportive
Responsable administratif	Nadia DA SILVA
Responsable formation	Nadia DA SILVA
Formateur	Sophie WALTER
Coût par stagiaire	15 €
Inscriptions	<p>Sur le site internet : http://www.ufolepcentre.org/centre Rubrique « Formation fédérale »</p> <p>Ou auprès du comité régional, en renvoyant la fiche d'inscription :</p> <p>📄 UFOLEP Centre Avenue du Parc Floral 45100 ORLEANS LA SOURCE</p> <p>☎ 02 38 54 02 00 ✉ ufolepcentre@orange.fr</p> <p>Date limite de réception des dossiers : 18 septembre 2016</p>
Composition du dossier d'inscription	<p>🚩 fiche d'inscription (téléchargeable sur internet http://www.cr.ufolep.org/centre/)</p> <p>🚩 1 chèque libellé à l'ordre de « UFOLEP Centre »</p> <p>🚩 photocopie de la licence 2016-2017</p>

GYMNASTIQUE – PARCOURS C & N8
Le 2 octobre 2016

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	GYMNASTIQUE – PARCOURS C & N8
Date(s) et Lieu(x) du stage	Dimanche 2 octobre 2016 (9h30/18h) à Saint-Avertin (36)
Public	🚩 Être licencié UFOLEP (saison 2016/2017), à partir de 14 ans
Objectifs	🚩 Préparer et animer des séances
Volume et Contenus de formation	🚩 7 heures
Documentation et matériel demandé	🚩 Matériel de prise de notes (papier, crayon) 🚩 Tenue sportive
Responsable administratif	Nadia DA SILVA
Responsable formation	Nadia DA SILVA
Formateur	Sophie WALTER
Coût par stagiaire	15 €
Inscriptions	<p>Sur le site internet : http://www.ufolepcentre.org/centre Rubrique « Formation fédérale »</p> <p>Ou auprès du comité régional, en renvoyant la fiche d'inscription :</p> <p>📄 UFOLEP Centre Avenue du Parc Floral 45100 ORLEANS LA SOURCE</p> <p>☎ 02 38 54 02 00 ✉ ufolepcentre@orange.fr</p> <p>Date limite de réception des dossiers : 21 septembre 2016</p>
Composition du dossier d'inscription	<p>🚩 fiche d'inscription (téléchargeable sur internet http://www.cr.ufolep.org/centre/)</p> <p>🚩 1 chèque libellé à l'ordre de « <i>UFOLEP</i> Centre »</p> <p>🚩 photocopie de la licence 2016-2017</p>

**BF1A complet - Activités cyclistes (VTT)
Les 23 octobre et 19-20-26 novembre 2016**

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	Activités cyclistes (VTT) - BF1 A complet
Date(s) et Lieu(x) du stage	TC : 23 octobre 2016 – Spécifique : 19, 20 et 26 novembre 2016
Public	<ul style="list-style-type: none">  Licencié UFOLEP (<i>saison 2016/2017</i>) (16 ans minimum)  Avoir validé sa période probatoire
Objectifs	<p>Être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - participer à la vie de son association (fonctionnement, projets...) - connaître son comité départemental (fonctionnement, actions...) - élaborer, programmer et animer en toute sécurité des séances pour les différents publics
Contenus de formation	<p><u>Tronc Commun</u> : Connaissance du mouvement associatif et UFOLEP. Pédagogie et Sécurité de la pratique : Sciences biologiques, règlement et règles de sécurité.</p> <p><u>Spécifique VTT</u> : Technique et pédagogie, réglementation, sécurité et environnement</p>
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none">  Matériel de prise de notes - Brochure  Livret de Formation pour ceux qui en possèdent un  Tenue sportive (+ VTT + casque)
Responsable administratif	Jocelyne LOQUIEN
Responsable formation	Dominique GILLES
Formateur (s)	<p><u>TC</u> : J. LOQUIEN – D. GILLES – T. KLING – C. CHERON – JM. MARIN</p> <p><u>Spécifique</u> : G. et N. CHRISTIEN – D. CERQUEIRA – N. VAUCHELLES – P. CHRISTIEN</p>
Coût par stagiaire	55 €
Inscriptions	<p>Après de votre délégation départementale qui transmettra à :</p> <p> UFOLEP Val d'Oise 4 rue Berthelot 95300 PONTOISE</p> <p> 01 30 31 89 38 - fax : 01 30 32 97 95</p> <p> loquien.ufolep@lique95.com</p> <p>Date limite de réception des dossiers à l'UFOLEP : 15 octobre 2016</p>
Composition du dossier d'inscription	<ul style="list-style-type: none">  fiche d'inscription (téléchargeable sur internet)  1 photo obligatoire collée sur la fiche d'inscription  1 chèque libellé à l'ordre de « UFOLEP Val d'Oise », dont le montant doit correspondre au total des droits à verser  photocopie de la licence 2016-2017

**BF1A spécifique Act. cyclistes (VTT) + option Kid bike
Les 1^{er} et 2 octobre 2016**

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	Activités cyclistes VTT - BF1A spécifique + option Kid Bike
Date et lieu du stage	Le 1 ^{er} et 2 octobre 2016 à Agny (62)
Public	<ul style="list-style-type: none">  Licencié UFOLEP (saison 2016/2017)  Avoir validé sa période probatoire et avoir validé le Tronc commun (BF1)
Objectif	Former des animateurs au spécifique VTT enfants
Contenus de formation	Spécifique VTT + Option Kid Bike UC AS 4.1 - 4.2 - 4.3 : Activité sportive (technique et pédagogie, législation et réglementation, sécurité de la pratique, environnement)
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none">  Matériel de prise de notes - Documentation personnelle  VTT, tenue sportive et tenue de rechange  Livret de formation
Responsable administratif	Jean-Claude SABLE
Responsable formation	Vincent BOUCHET
Formateurs	Vincent BOUCHET – Céline CANDELIER
Coût par stagiaire	40 €
Inscriptions	<p>Auprès de votre délégation départementale qui transmettra à :</p> <p> UFOLEP Hauts-de-France Maison des Sports 9 rue Jean Bart 62143 ANGRES</p> <p> 03 21 72 67 24  crufa@ligue62.org</p> <p>Date limite de réception des dossiers : 16 septembre 2016</p>
Composition du dossier d'inscription	<ul style="list-style-type: none">  fiche d'inscription (téléchargeable sur le site de la fédération)  1 chèque émanant du Comité Départemental UFOLEP (libellé à l'ordre de « UFOLEP Hauts-de-France »), qui transmet le dossier, et dont le montant doit correspondre au total des droits à verser  photocopie de la licence 2016-2017 et du livret de formation  1 enveloppe autocollante, affranchie au tarif en vigueur et libellée à l'adresse du candidat

**TRONC COMMUN (pour BF1)
Le 19 novembre 2016**

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	Tronc Commun (BF1)
Date et lieu du stage	Le 19 novembre 2016 au CREPS de Wattignies (59)
Public	<ul style="list-style-type: none">  Licencié UFOLEP (saison 2015/2016)  Avoir validé sa période probatoire
Objectif	Pouvoir intégrer une formation BF1 animateur ou officiel
Contenus de formation	<p>Durée : 8 heures</p> <p>UCC. TC 1 : Mouvement associatif et sportif UCC. TC 2 : Animation pédagogique UCC. TC 3 : Sécurité de la pratique</p>
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none">  Matériel de prise de notes  Documentation personnelle  Livret de formation
Responsable administratif	Jean-Claude SABLE
Responsable formation	André COUPLET
Formateurs	A. COUPLET – É. HUCQ – G. BOITEL – JC. SABLE
Coût par stagiaire	20 €
Inscriptions	<p>Après de votre délégation départementale qui transmettra à :</p> <p> UFOLEP Nord-Pas-de-Calais-Picardie Maison des Sports 9 rue Jean Bart 62143 ANGRES</p> <p> 03 21 72 67 24  crufa@ligue62.org</p> <p>Date limite de réception des dossiers : 14 novembre 2016</p>
Composition du dossier d'inscription	<ul style="list-style-type: none">  fiche d'inscription (téléchargeable sur le site de la fédération)  1 chèque émanant du Comité Départemental UFOLEP (libellé à l'ordre de « UFOLEP 59/62 »), qui transmet le dossier, et dont le montant doit correspondre au total des droits à verser  photocopie de la licence 2016-2017  photocopie du livret de formation  1 enveloppe autocollante, affranchie au tarif en vigueur et libellée à l'adresse du candidat

SPORT ET SOCIÉTÉ

Fédération sportive de

la **ligue de**
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire



**Associations et structures UFOLEP, l'avenir est à nous !
Le "sport pour tous" se connecte à l'EUROPE !**

Remplissez ce questionnaire (<https://lc.cx/4HKQ>), et faites partie de la première base de donnée collaborative européenne du Sport Pour Tous et mettez en avant vos besoins pour bénéficier de ressources volontaires et multiculturelles !

>>>> [http://www.ive-experienced.eu/projet Erasmus +](http://www.ive-experienced.eu/projet%20Erasmus%20%2B) <<<<



APPEL À PROJETS 2016

AIDE

AU DEPART EN VACANCES

EN FAVEUR DES JEUNES

AGES DE 16 A 25 ANS



QUI SONT LES PARTENAIRES DE CE DISPOSITIF ?

L'UFOLEP l'Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique a été créée en 1928 au sein de la Ligue de l'enseignement, mouvement d'éducation populaire, afin de répondre aux attentes d'une partie de ses adhérents.

1^{ère} fédération sportive multisports affinitaire de France, l'UFOLEP présente une double identité et une double ambition de fédération multisports et de mouvement d'idées dans la société d'aujourd'hui et de demain, structurée autour de deux champs principaux "Sport Éducation" et "Sport et Société".

L'UFOLEP est une fédération agréée par le Ministère des Sports et membre du **Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF)**.

Dans ce cadre l'UFOLEP met en place des actions visant à :

- Développer une offre de pratique sportive régulière de loisir ou compétitif en direction de tous les publics,
- Développer des projets d'éducation par le sport,
- Développer des projets d'insertion sociale et professionnelle par le sport,
- Contribuer à une meilleure prise en compte des thématiques de société par la pratique sportive (discrimination, racisme, laïcité, égalité, ...).

L'UFOLEP en chiffre c'est 400 000 licenciés, 10 000 associations, 123 comités régionaux et départementaux.

L'ANCV est un établissement public à caractère industriel et commercial, créé en 1982. Outil des politiques sociales du tourisme, l'ANCV assure une mission d'intérêt général "développer l'accès aux vacances et aux loisirs pour tous et notamment des personnes les plus fragiles".

Pour ce faire, l'ANCV élabore et développe une offre globale, composée de produits et programmes spécifiques à vocation sociale, selon un modèle inédit qui positionne la performance économique au service des politiques sociales de l'État.

L'ANCV commercialise le chèque-vacances et le coupon sport auprès d'employeurs, comités d'entreprise, CAF et collectivités. Le chèque-vacances représente un volume d'émission de plus de 1,1 milliard d'euros en progression annuelle de plus de 6 %. Il bénéficie directement à plus de 3,5 millions de salariés, soit plus de 7 millions de personnes si l'on intègre l'ensemble des familles bénéficiaires.

Autonome financièrement, l'ANCV affecte la quasi-totalité de ses excédents de gestion au développement de programmes à vocation socio-éducative au bénéfice des personnes les plus modestes, en partenariat avec les acteurs sociaux qui s'appuient sur les vacances et les loisirs comme supports de politiques sociales (État, collectivités, associations nationales et locales à vocation socio-éducatives, médico-sociales et touristique ...) Elle permet ainsi, chaque année, le départ en vacances et la pratique de loisirs sportifs de près de 200 000 personnes.



UN PARTENARIAT CONJOINT ANCV / UFOLEP

Cet appel à projets s'adresse aux

- Comités UFOLEP départementaux et régionaux,
- Associations, clubs, amicales laïques affiliés à l'UFOLEP,
- Organismes à vocation éducative, socio-éducative, sociale, médico-sociale, de prévention spécialisée de statut associatif, public, parapublic, affiliés à l'UFOLEP (dispositif C3S),
- Organismes à vocation éducative, socio-éducative, sociale, médico-sociale de prévention spécialisée de statut associatif, public, parapublic, partenaires de l'UFOLEP (conventions locales, accords-cadres nationaux),
- Associations, structures, partenaires de l'UFOLEP (conventions locales, accords-cadres nationaux).

Objectifs

- Favoriser le départ en vacances des jeunes de 16 à 25 ans qui en sont exclus,
- Encourager l'implication des jeunes dans des projets à vocation socio-éducative,
- Valoriser la mixité filles-garçons dans la réalisation des projets,
- Conforter les activités de plus long terme, axées sur les séjours et la découverte de nouveaux environnements, nouvelles activités,
- S'appuyer sur un dispositif d'aide au départ aux vacances pour mettre en place des actions d'insertion sociale et ou professionnelle (CQP, secourisme, service civique, Juniors Associations, etc...).

Qui peut en bénéficier ?

- Les jeunes âgés de 16 à 25 ans résidants au sein d'un territoire couvert par la géographie prioritaire (ZUS et \ ou ZRR) ou dans une commune de moins de 2 000 habitants, n'étant jamais ou rarement partis en vacances,
Et\ou
- Les jeunes âgés de 16 à 25 ans encadrés par des structures ou associations partenaires de l'UFOLEP (conventions locales, accords-cadres nationaux).



Pour quels projets ?

- Les projets individuels autonomes,
- Les projets individuels accompagnés,
- Les séjours sportifs organisés par l'UFOLEP, des structures affiliées ou partenaires de l'UFOLEP,
- Les projets d'une durée minimale de 4 jours,
- Les projets non-initiés au moment de leur présentation en commission d'attribution,
- Les projets dont le **coût journée par personne est plafonné à 100 €** (coût total du séjour / nombre de jeunes / nombre de jour),
- Dans le cas de départs encadrés concernant des mineurs, le projet devra répondre à la réglementation en vigueur.

Les projets de courts séjours (au moins une nuitée) seront considérés comme éligibles lorsqu'ils concernent des bénéficiaires dont la réalisation d'un séjour plus long apparaît peu faisable ; si une stratégie socio-éducative justifie la réduction de la durée minimale du séjour, les porteurs de projets doivent en préciser les raisons au sein du dossier d'inscription. Cette demande de dérogation sera examinée lors de la commission de sélection des projets qui étudiera tous les dossiers de demande.

Préparation/accompagnement des projets de séjours :

- Encourager l'implication des jeunes dans des projets à vocation socio-éducative,
- permettre la découverte d'un nouvel environnement ou de nouvelles activités, développer la mobilité des vacanciers,
- favoriser l'acquisition ou le développement de savoir-faire en termes d'organisation de vacances, de compétences professionnelles ou d'autres compétences transférables (secourisme, junior association,....).

Critères financiers :

- **Une aide de 215 €** par jeune pourra être attribuée. Le soutien financier ne pourra dépasser les 50 % du coût total du projet,
- Les projets bénéficiant de l'implication financière du service porteur du projet (coordination, aide au départ, financements complémentaires, participation des collectivités, institutions, projets ou événements supports...),
- Les projets garantissant une participation, même symbolique, des bénéficiaires.

Les projets sont éligibles toute l'année 2016 dans la limite des moyens accordés par l'ANCV.

Sont exclus :

- les activités de loisirs de proximité (sans nuitée sur place).

Cont@ct n°2 du 15 septembre 2016



Comment présenter un projet pour obtenir une demande d'aide financière ?

Le dépôt des dossiers se fera à partir de la fiche projet UFOLEP- ANCV disponible en annexe.

Attention

Vous devez conserver tous les justificatifs et factures attenants au projet. L'ANCV pourra exercer son droit de contrôle à posteriori pour une durée de 3 ans.

Qui contacter pour davantage d'informations sur l'appel à projets?

- Pour toute question relative à cet appel à projets, contactez :

Adil EL OUADEHE
aelouadehe.laligue@ufolep-usep.fr
DTNA Sport et Société

- Pour les dépôts de dossiers, contactez :

Agathe VRIGNAUD
avrignaud.laligue@ufolep-usep.fr
Assistante au sein du pôle Sport et Société

Veillez trouver ci-dessous :

- le cahier des charges : DISPOSITIF UFOLEP – PSC1

EN DIRECTION DES PUBLICS ISSUS DES TERRITOIRES PRIORITAIRES

ainsi que sa *fiche projet*

- le cahier des charges : DISPOSITIF UFOLEP – CQP

EN DIRECTION DES PUBLICS ISSUS DES TERRITOIRES PRIORITAIRES

ainsi que sa *fiche projet*

Les fiches sont à envoyer à : avrignaud.laligue@ufolep-usep.fr

<p align="center">CAHIER DES CHARGES DISPOSITIF UFOLEP – PSC1 EN DIRECTION DES PUBLICS ISSUS DES TERRITOIRES PRIORITAIRES</p>

L'UFOLEP défend un sport citoyen, un sport loisir et santé accessible au plus grand nombre. C'est pourquoi, **l'UFOLEP propose l'accès au secourisme pour tous, notamment pour les publics les plus en difficultés et les territoires prioritaires.** Le secourisme revêt en France comme dans d'autres pays une dimension sociétale. Démarche civique, altruiste et solidaire, il vise à déléguer des tâches qui relèvent de la prévention dans le but de permettre, en attendant l'arrivée des secours organisés, la survie de la victime ou de minorer les conséquences d'une situation d'urgence.

Le secourisme est également une démarche de civisme actif. Il véhicule et diffuse des valeurs de solidarité et d'efficacité.

PRESENTATION DU CAHIER DES CHARGES :

○ **Le comité organisateur :**

- Le comité départemental organisateur aura pour mission de permettre au public issu des territoires prioritaires de participer à des sessions de formation au PSC1 et à des sessions de formation de formateurs PSC1.
- Assurer la promotion du dispositif au niveau local et dans les réseaux spécialisés, en s'appuyant sur le kit de communication national si nécessaire,
- Assurer l'accompagnement et le suivi nécessaire du public,
- Prévoir et assurer des financements complémentaires permettant au public de bénéficier de la formation, d'un suivi ou d'un accompagnement supplémentaire si cela s'avère nécessaire,
- Solliciter l'UFOLEP nationale et l'EPN (Equipe Pédagogique Nationale de Secourisme), pour tout accompagnement méthodologique, stratégique ou pédagogique.

○ **L'UFOLEP nationale :**

- Doter financièrement le comité organisateur de 30 € par personne formée, plafonnée à 1 000 personnes formées au niveau fédéral.
- Doter le comité organisateur d'un kit de communication incluant :
 - Affiche,
 - Flyer,
 - Spots vidéo,
 - Guide méthodologique « Quelle communication au niveau local ».
- Prendre en charge les déplacements, hébergements et restaurations des porteurs de projets au sein des comités ainsi que du public en cas de sollicitation de l'UFOLEP nationale.
- Organiser la communication nationale du dispositif dans les réseaux :
 - Politique de la ville,
 - Préfecture,
 - Insertion par l'emploi,

- Insertion par l'activité économique,
- Education populaire.
- Accompagner sur le plan méthodologique, stratégique et pédagogique les comités organisateurs,
- La prise en charge financière :
 - La Dotation financière en direction des comités ne pourra s'effectuer qu'après la remontée des listings faisant mention de (champs à remplir dans le logiciel de gestion PSC1) :
 - Nom,
 - Prénom,
 - Date de naissance,
 - Adresse complète
 - Le lien ci-dessous permet de savoir si la personne est issue d'un territoire prioritaire et si celui-ci est éligible :
- <https://sig.ville.gouv.fr/recherche-adresses-zus-zfu-quartiers-des-cucs>
- Toutes les sessions de formation mises en place depuis le 1^{er} janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2016 seront éligibles au dispositif de dotation fédérale.

➤ **Pour toute demande d'information concernant l'accord cadre UFOLEP – CGET :**

Adil EL OUADEHE :

DTN Adjoint en charge du pôle sport et société

aelouadehe.laligue@ufolep-usep.fr

➤ **Pour toute demande d'information concernant le dispositif UFOLEP-PSC1 :**

Laurence BRIEN :

DTN Adjointe en charge du pôle Formation

lbrien.laligue@ufolep-usep.fr

Accord Cadre

UFOLEP – Commissariat Générale à l'Égalité des Territoires

FICHE ACTION PSC1

COMITÉ REGIONAL :

COMITÉ DÉPARTEMENTAL :

ASSOCIATION :

STRUCTURES :

Champs retenus (plusieurs champs possibles) :

- Organisation de modules de formation spécifiques PSC1 en direction du public issu des territoires relevant de la géographie prioritaire
- Intégration, dans des modules de formation PSC1 existants, de public issu des territoires relevant de la géographie prioritaire

Public cible :

Nombre

Sexe F M

Age

1- Description du projet :

**CAHIER DES CHARGES DISPOSITIF UFOLEP – CQP
EN DIRECTION DES PUBLICS ISSUS DES TERRITOIRES PRIORITAIRES**

Les quartiers prioritaires se caractérisent par de fortes inégalités, particulièrement concernant le domaine de l'emploi. Le secteur du sport, fort du marché qu'il représente, de son développement et de l'attrait qu'il suscite notamment auprès des jeunes, doit jouer un rôle au bénéfice des publics et des territoires prioritaires. Particulièrement en ce qui concerne le champ des emplois relevant de l'animation sportive et de l'encadrement. **L'UFOLEP souhaite développer le dispositif du Certificat de Qualification Professionnel « Animateur de Loisir Sportif » en direction des publics issus des territoires relevant de la géographie prioritaire.** Ce dispositif aura pour vocation de permettre la découverte des métiers de l'animation sportive et de l'encadrement, et de contribuer à une insertion sociale et professionnelle durable.

L'UFOLEP met donc en place, dans cette optique, un dispositif d'accompagnement fédéral :

PRESENTATION DU CAHIER DES CHARGES :

- **Le comité organisateur :**
 - Le comité départemental ou régional organisateur aura pour mission de permettre au public issu des territoires prioritaires de participer à des sessions de formation au CQP ALS et / ou organiser des sessions spécifiques si nécessaire,
 - Assurer la promotion du dispositif au niveau local et dans les réseaux spécialisés, en s'appuyant sur le kit de communication national si nécessaire, afin de mobiliser le public,
 - Assurer l'accompagnement et le suivi nécessaire du public,
 - Identifier et assurer des financements complémentaires permettant au public de bénéficier de la formation, d'un suivi ou d'un accompagnement supplémentaire,
 - Solliciter l'UFOLEP nationale, si nécessaire, pour tout accompagnement méthodologique, stratégique ou pédagogique.

- **L'UFOLEP nationale :**
 - Doter financièrement le comité organisateur de 150 € par personne **formée (et non certifiée), plafonnée à 240 personnes formées au niveau fédéral.**
 - Doter le comité organisateur d'un kit de communication incluant :
 - Affiche,
 - Flyer,
 - Spots vidéo,
 - Guide méthodologique « Quelle communication au niveau local ? ».
 - Prendre en charge les déplacements, hébergements et restauration des porteurs de projets au sein des comités ainsi que du public en cas de sollicitation de l'UFOLEP nationale.

- Organiser la communication nationale du dispositif dans les réseaux :
 - Politique de la ville,
 - Préfecture,
 - Insertion par l'emploi,
 - Insertion par l'activité économique,
 - Education populaire.
- Accompagner sur le plan méthodologique, stratégique et pédagogique les comités organisateurs,
- La prise en charge financière :
 - La Dotation financière en direction des comités ne pourra s'effectuer qu'après la remontée des listings (via les PV excel des candidats présentés aux jurys pléniérs nationaux) faisant mention de :
 - Nom,
 - Prénom,
 - Date de naissance,
 - Adresse complète
 - Le lien ci-dessous permet de savoir si le jeune est issu d'un territoire prioritaire et si celui-ci est éligible :
- <https://sig.ville.gouv.fr/recherche-adresses-zus-zfu-quartiers-des-cucs>
 - Un projet peut être porté par un comité départemental, régional ou les deux si l'organisation locale le nécessite / le permet,
 - Tous les candidats présentés entre le 1^{er} octobre 2015 et jusqu'au 31 décembre 2016 seront éligibles au dispositif de dotation fédérale,
 - L'aide de l'UFOLEP nationale en direction des comités est plafonnée à une aide de 20 jeunes formés par comité organisateur.

- **Pour toute demande d'information concernant l'accord cadre UFOLEP – CGET :**

Adil EL OUADEHE :

DTN Adjoint en charge du pôle sport et société

aelouadehe.laligue@ufolep-usep.fr

- **Pour toute demande d'information concernant le dispositif UFOLEP-CQP-ALS :**

Laurence BRIEN :

DTN Adjointe en charge du pôle Formation

lbrien.laligue@ufolep-usep.fr

**Accord Cadre
UFOLEP – Commissariat Générale à l'Égalité des Territoires**

FICHE ACTION CQP ALS

COMITÉ REGIONAL :

COMITÉ DÉPARTEMENTAL :

ASSOCIATION :

STRUCTURES :

Champs retenus (plusieurs champs possibles) :

Organisation de la formation CQP en direction du public spécifique issu des territoires relevant de la géographie prioritaire

Intégration du public issu des territoires relevant de la géographie prioritaire dans des formations CQP existantes

Public cible :

Nombre

Sexe F M

Age

1- Description du projet :



L'édition 2017 des bourses Déclics jeunes est officiellement ouverte !

Comme chaque année, **ce concours s'adresse aux jeunes âgé entre 18 et 30 ans qui ont une vocation ou une passion** dans le domaine des sciences, des techniques, de la culture, de l'environnement, de l'humanitaire, de l'action sociale, de l'art, de l'artisanat, de l'agriculture...et qui souhaitent réaliser un projet personnel, original et ouvert aux autres.

Pour les accompagner, le concours Déclics jeunes attribue, à l'issue d'un processus de sélection, **vingt bourses, chacune d'un montant de 7 600 euros.**

Pour concourir, nous invitons tous les candidats à se connecter dès à présent **[sur le site de la Fondation de France.](#)**

Retrouvez **[l'affiche du concours](#)**, n'hésitez pas à la transférer ou l'imprimer pour être affichée dans vos locaux !

Retrouvez également **[l'appel à candidature](#)** et le **[règlement](#)**.



[Si vous avez des difficultés pour visualiser ce message, accédez à la version en ligne](#)

Le Rapport annuel 2015 de l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV), vient de paraître.

Cette nouvelle édition donne la parole aux clients, aux bénéficiaires et à tous ceux qui contribuent, avec l'Agence, à lutter contre la fracture touristique. Leurs témoignages viennent illustrer concrètement la mission, les activités et le rôle du Chèque-Vacances dans la politique sociale des Comités d'entreprise et organismes assimilés.

Le rapport annuel revient sur les impacts économiques et sociaux des activités de l'Agence dans les 13 nouvelles régions.

Vous pouvez également découvrir le document "L'ANCV en bref" résumant l'essentiel de l'Agence : son offre en matière de politique d'accès aux vacances, les chiffres clefs et une illustration du modèle économique vertueux qui fait la force de l'Agence.

**Consultez en ligne le
RAPPORT ANNUEL 2015**



**Téléchargez le
RAPPORT ANNUEL 2015**



**Téléchargez le document
L'ANCV en bref - 2015**



SPORT ET EDUCATION

Fédération sportive de

la **ligue de**
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

2^{ème} RASSEMBLEMENT NATIONAL UFOLEP AIKIDO



Un Rassemblement national Aikido UFOLEP est prévu les 15 & 16 octobre 2016 à Vendôme (41).

Les pratiquants et animateurs licenciés UFOLEP d'une école d'Aikido affiliée à l'UFOLEP pourront participer.

L'objectif du rassemblement est :

- *D'échange de pratiques entre les différentes écoles*
- *Mise en réseau des référents techniques*
- *Préparation d'actions de formation et partage / appropriation des outils.*

Pour les frais de restauration et d'inscriptions, veuillez vous référer à la plaquette en lien hypertexte : [plaquette](#)

Le formulaire d'inscription : [formulaire](#)

ORGANISATION DU CHAMPIONNAT NATIONAL

APPEL À CANDIDATURE 2017



La Commission Nationale Sportive **d'Athlétisme** recherche un comité départemental qui souhaiterait organiser en **2017** :

- ❖ le Championnat National Été

Prière de faire parvenir votre candidature, **le plus rapidement possible**, au responsable de la CNS Athlétisme :

Michel ROBE
49 RUE JEAN BERTHELIN
10000 TROYES

 : 06 81 28 40 94

Courriel : robe.michel@wanadoo.fr

UFOLEP Nationale
3 Rue Récamier
75341 PARIS Cedex 07
Tél : 01.43.58.97.78.

Composition du dossier :

- Une lettre de candidature signée du Président du Comité Départemental
- Un descriptif des installations

N'hésitez pas à prendre contact avec Michel ROBE pour tout renseignement complémentaire.

COMMUNIQUE
« SAISON SPORTIVE UFOLEP »

En ce début de nouvelle saison sportive, nous vous rappelons les principes généraux suivants :

La saison sportive UFOLEP qui s'étend du **1^{er} septembre au 31 août** s'applique à toutes les activités sportives. La licence UFOLEP est délivrée pour la durée d'une saison sportive. Chaque comité est en mesure de délivrer des licences et cartes d'adhésion dès le mois de juin pour la saison suivante. L'utilisation du webaffiligue par les associations est à privilégier dans le cas des procédures de ré affiliation et de ré adhésion.

Toutefois, par exception, la participation à certaines activités sportives dont le calendrier sportif se prolonge au-delà de la saison sportive UFOLEP (en septembre et octobre) et pouvant être à cheval sur 2 saisons sportives UFOLEP, pourra se faire avec la licence UFOLEP de la saison précédente. Ces pratiques sont couvertes par l'extension des garanties Multirisque Adhérents Associations jusqu'au 31 octobre (cf. annexe suivante). Les activités concernées sont :

- **les activités cyclistes (hors cyclocross)**
- **les sports mécaniques moto**
- **les sports mécaniques auto**
- **pétanque**
- **boules**

Néanmoins, la ré affiliation d'associations et la reprise de licence UFOLEP doivent être privilégiés le plus tôt possible dans la saison sportive.

Exemples :

- Un cycloportif qui souhaite participer à une épreuve CYCLOSPORT UFOLEP le 4 octobre 2016 pourra le faire avec sa licence UFOLEP cycloport de la saison sportive 2015 – 2016 (toutefois, il lui est fortement conseillé de procéder au renouvellement de sa licence à compter du **1^{er} septembre 2016**).
- Un cycloportif qui souhaite participer à un CYCLOCROSS le 18 octobre 2016 devra présenter une licence UFOLEP cycloport en cours de validité de la saison 2016 – 2017.
- Un pilote automobile qui souhaite participer à une compétition inscrite au calendrier des sports mécaniques pour l'année 2016 pourra le faire jusqu'au 31 octobre 2016 avec sa licence de la saison sportive 2015-2016. Il devra en revanche présenter une licence de la saison 2016-2017 pour les épreuves se déroulant après le 31 octobre 2016.

De la même façon, l'organisation des rencontres prévues au calendrier sportif de ces mêmes activités pourra se faire par l'association sous couvert de son affiliation UFOLEP de la saison précédente (toutefois, il est fortement conseillé de procéder au renouvellement de l'affiliation de l'association à compter du **1^{er} septembre 2016**).

Pour toutes les autres activités sportives, la licence UFOLEP valide (de la saison sportive en cours) est obligatoire pour participer à des rencontres du calendrier sportif UFOLEP qui commencent dès le début de la saison sportive. Pour les compétitions qualificatives, il est obligatoire de pouvoir présenter une licence homologuée 8 jours avant la première phase qualificative : sports collectifs, gymnastique artistique, (article 6 du règlement sportif UFOLEP).

ANNEXE

La durée de validité des garanties d'assurances APAC : Les Principes généraux

Les garanties des Multirisque Adhérents Association sont jusqu'au 31 octobre et ce, sans aucune condition de ré-affiliation et/ou ré-adhésion.

Cette période de garantie étendue est destinée à permettre à l'association et à ses membres de renouveler l'affiliation et les adhésions sans courir le risque d'une absence de garantie.

En revanche, si l'association n'a pas renouvelé son affiliation le 31 octobre au soir, elle ne bénéficie plus d'aucune garantie à compter du 1^{er} novembre au matin.

Pour ce qui est des adhérents, les mécanismes sont similaires.

Les garanties sont accordées jusqu'au 31 octobre. L'adhérent ne bénéficie d'aucune garantie à compter du 1^{er} novembre si son adhésion/sa licence n'a pas été renouvelée à cette date.

À noter que ces principes concernent la seule période de prise d'effet des garanties d'assurance APAC. L'exercice d'activité de la Ligue de l'enseignement reste fixé du 1^{er} septembre année N au 31 août de l'année N+1 et les principes d'affiliation et de ré-affiliation restent déterminés par cet exercice d'activité.

Bien entendu, cette prolongation de garanties n'est valable que s'il n'y a aucun changement des activités mentionnées dans la fiche diagnostic. La mise en œuvre de nouvelles activités nécessitera, comme tout au long de l'année, une déclaration auprès de l'APAC Nationale pour validation et/ou modification de la CAP.

Quelques exemples concrets...

Une nouvelle association s'affilie le 15 septembre 2016. Ses activités sont mises en œuvre au profit exclusif de ses adhérents tous titulaires d'une carte Ligue.

Après analyse de la fiche diagnostic, l'APAC NATIONALE confirme que cette association et ses membres bénéficient des garanties de la M.A.A à compter du 15 septembre 2016 et jusqu'au 31 octobre 2017. Les conditions particulières correspondantes lui sont adressées.

Une association affiliée en 2015/2016 est bénéficiaire des garanties de la M.A.A au titre d'une C.A.P sans cotisation complémentaire enregistrée auprès de l'APAC Nationale.

Cette association décide de ne pas renouveler son affiliation pour l'exercice 2016/2017. Cette association et ses membres ne bénéficient plus d'aucune garantie à compter du 1^{er} novembre 2016 à 0 H.

Ces modalités assurantielles sont à distinguer des différents régimes d'affiliation de la Ligue de l'enseignement qui restent inchangés mais aussi des réglementations techniques et sportives UFOLEP.

DOCUMENTS POUR LA SAISON 2016-2017

**ATTENTION
DOCUMENT MODIFIÉ
& NOUVEAUX
DOCUMENTS**



Vous trouverez en lien hypertexte :

- ✓ ***Le programme individuel 2016 – 2017 (ATTENTION MODIFIÉ !!!!!)***

[programme-individuel-2016-2017](#)

- ✓ ***Le règlement général 2016 – 2017***

[reglement-general-2016-2017](#)

- ✓ ***La brochure circuit jeunesse***

[brochure-circuit-jeunesse](#)

- ✓ ***La brochure ensemble***

[brochure-ensemble](#)

INFORMATIONS COMMISSION NATIONALE

Appel à candidatures

Organisation du national des individuels en janvier 2018 et des ensembles en mai-juin 2018.

Construction de l'enchaînement pré-collectif une corde qui doit remplacer celui au cerceau actuel. Merci de faire connaître vos candidatures.

Changement de programmes ou catégories suite au national des ensembles

Programmes2016	Changement de programme	Changement de catégorie
MCA	ES GENAS, GRS MUROISE, CHAVILLE Evans, St ORENS 2	
MCB	OS St QUENTIN, St ORENS 1 BOULOGNE /mer	
PC1A	FRONTON, ALLAUCH, LE VESINET (Daon)	
PC1B	GRS MUROISE, GRS PONTOISE VIGNEUX / Seine	
PC2	ANTONY, LANDERNEAU, Les CLAYES SOUS BOIS	
PEXC1	RUEIL6 Gigot	ALLAUCH, FRONTON
PEXC2	GRS MUROISE, ST ORENS, GRADIGNAN, PL OULLINS, LE VESINET	
EX1	VIGNEUX/ Seine	BOULOGNE BILLANCOURT, FRONTON, EYSINES
EX2	LA BASTIDE	
EX3	GRADIGNAN, EYSINES	
EX4	ST ORENS 2	
DUO EXC1	ALLAUCH, MASSY	
DUO EXC2	Personne	
NAT 2	Personne	
NAT 3	Personne	
NAT 4	FRONTON, ST ORENS	
DUO NAT	GRADIGNAN	

Les changements de catégorie n'interdisent pas un changement de programme si vous le souhaitez.

Saison 2016 2017 :

- Circuit Jeunesse :
 Finale de Zone NORD : 28 mai 2017 dans à **HENIN BEAUMONT (62)**
 Finale de Zone SUD EST : *lieu et date à préciser*
 Finale de Zone OUEST : 11 juin à **MOUTHIER/ BOËME (16)**
- National des Individuels : 28 et 29 janvier 2017 à **MASSY (91)**
- National des ensembles et festival : 20 et 21 mai 2017 à **LORMONT (33)**

Montées descentes

La **qualification ou la participation** à une finale quelle qu'elle soit (jeunes ou nationales - A, B, C ou D) implique l'impossibilité de descendre de niveau, pour les gymnastes concernés.

Cette règle s'applique à tous les niveaux de 8 à 2 compris.

Obligation de montée

Les gymnastes des équipes ayant réalisée un total supérieur à celui indiqué sur le tableau ci-dessous (environ 85% du maximum possible) ont l'obligation de monter au niveau supérieur.

Féminines		
	TOTAL max possible	Limite
Niveau 8	158,4	134,64
Niveau 7	163,2	138,72
Niveau 6	169,6	144,16
Niveau 5	176	149,6
Niveau 4	145,2	123,42
Niveau 3	148,8	126,48
Niveau 2	153,6	130,56
Niveau 1	162	137,7

Masculins		
	TOTAL max possible	Limite
Niveau 6	237,6	201,96
Niveau 5	249,6	212,16
Niveau 4	212,4	180,54
Niveau 3	223,2	189,72
Niveau 2	237,6	201,96
Niveau 1	252	214,2

Niveau 1 (masculin et féminin)

Les gymnastes des équipes ayant terminées sur le podium ne sont pas autorisés à redescendre.

Pour les autres gymnastes ayant participé à la finale nationale, ils ne sont autorisés à redescendre que maximum en niveau 2.

Informations

Les montées de niveau, pour les cas où on ne pourra pas garantir la conservation de la catégorie d'âge (ex : filles N3 9-12 ans devant monter en N2 où il n'y a pas de catégorie 9-12 ans), ne seront pas obligatoires.

Le joker

L'utilisation d'un « joker » est autorisée à savoir que :

- Dans les équipes devant monter, un(e) des gymnastes a le droit de rester dans le niveau dans lequel il (elle) a fait la finale.
- Dans une équipe finaliste et non soumise à la règle de montée, un des gymnastes peut redescendre d'un niveau.

Retrouvez la liste nominative des montées obligatoires sur www.ufolepgym.com

Demandes de dérogation

Les demandes de dérogations ne seront recevables que pour des gymnastes pris en tant qu'individus.

Elles sont à adresser par courriel à votre département **avant le 31 octobre 2015**

Il est possible de mettre en copie la CNS – cns@ufolepgym.com

Vous devez **obligatoirement utiliser le formulaire type** et **passer par votre département**, autrement votre demande ne sera pas traitée.

Celui-ci est disponible sur le site www.ufolepgym.com

Rappel concernant les licences

Le règlement national UFOLEP définit les règles en matière de prise de licence et de participation aux compétitions.

Voici quelques rappels

Règlement financier (art 3)

La licence est unique. Un adhérent ne peut être titulaire que d'une seule licence UFOLEP.

Règlement financier (art 6-C)

Pour prendre part aux différentes épreuves nationales organisées par l'UFOLEP, il faut être amateur et titulaire d'une licence UFOLEP régulièrement homologuée depuis au moins :

8 jours avant la première phase qualificative départementale ou régionale,

Cont@ct n°2 du 15 septembre 2016

RESULTATS DU CHAMPIONNAT NATIONAL PETANQUE 2 & 3 JUILLET 2016 A ARGENTAN (61)



Vous trouverez en lien hypertexte les résultats du Championnat National de Pétanque des 2 & 3 juillet 2016 à Argentan (61) : [A télécharger](#)



Encourager la pratique des APSN à l'école : un enjeu de coopération interministérielle

SEPTEMBRE 2016 - N°119

Bonjour,
Nous avons le plaisir de vous informer que la nouvelle lettre est disponible en téléchargement sur le site du réseau.
L'équipe du Pôle ressources national des sports de nature

[**TÉLÉCHARGER LA LETTRE DU RÉSEAU**](#)



Point de vue d'Anne Carayon

Faire découvrir les sports nature lors des séjours en classe de découverte ou en séjour scolaire : voilà un bel enjeu pour les acteurs du réseau des...



Activités physiques et sportives de nature à l'école - ACTE II

Un an après le colloque interministériel consacré aux Activités physiques et sportives de nature à l'école, le partenariat souhaité se développe..



L'EXPÉRIENCE ET LE TÉMOIGNAGE

Séjour Ski

Il s'agit d'un séjour scolaire de ski pour une quarantaine d'élèves de 6e issus d'un collège classé en zone d'éducation prioritaire...

TÉLÉCHARGER LA LETTRE DU RÉSEAU



Actualités sports de nature

Restez informé en consultant le site du réseau, partagez l'information, recevez toutes les actualités en temps réel, en vous abonnant à notre fil RSS.

[En savoir plus](#)



Rendez-vous sur le site du réseau pour en savoir plus sur l'actualité des sports de nature, (re)découvrir les lettres précédentes...

www.sportsdenature.gouv.fr

INFORMATION

CNS Tennis de Table

Saison 2016/2017

Pour donner suite à la réunion du 27 août 2016, élargie aux représentants des délégations territoriales, le Pôle Vie sportive fédérale a validé les évolutions et modifications ci-dessous pour la saison 2016/2017, proposées par la CNS Tennis de Table.

Concernant les compétitions nationales A & B (individuelles et doubles) :

- Modification de certaines catégories en tenant compte de la courbe des âges des adhérents des saisons précédentes soit :

FEMININES			
Catégories	Sexe	Âges	Années de références pour la saison 2016/2017
C2	Féminines	De 61 ans et plus	De 1956 et avant
C4	Féminines	De 45 à 60 ans	De 1972 à 1957 inclus
C6	Féminines	De 21 à 44 ans	De 1995 à 1973 inclus
C8	Féminines	De 17 à 20 ans	De 1996 à 1999 inclus
C10	Féminines	De 15 et 16 ans	De 2000 et 2001
C12	Féminines	De 13 et 14 ans	De 2002 et 2003
C14	Féminines	De 11 et 12 ans	De 2004 et 2005
C16	Féminines	10 ans et moins	De 2006 et après

MASCULINS			
Catégories	Sexe	Âges	Années de références pour la saison 2016/2017
C0	Masculin	De 66 ans et plus	De 1951 et avant
C1	Masculin	De 56 ans à 65 ans	De 1961 à 1952 inclus
C3	Masculin	De 45 à 55 ans	De 1972 à 1962 inclus
C5	Masculin	De 21 à 44 ans	De 1995 à 1973 inclus
C7	Masculin	De 17 à 20 ans	De 1996 à 1999 inclus
C9	Masculin	De 15 et 16 ans	De 2000 et 2001
C11	Masculin	De 13 et 14 ans	De 2002 et 2003
C13	Masculin	De 11 et 12 ans	De 2004 et 2005
C15	Masculin	De 10 ans et moins	De 2006 et après

Attention les références de certaines catégories sont modifiées par rapport aux saisons précédentes.

- Tout département organisateur d'une phase qualificative départementale et déclarant des effectifs pour les quotas nationaux, se doit de fournir les classements détaillés par catégories à la CNS UFOLEP.

- Toute région organisatrice d'une phase qualificative régionale et déclarant des effectifs pour les quotas nationaux, se doit de fournir les classements détaillés par catégories à la CNS UFOLEP.
- Mise en place d'une liste officielle de joueurs « réservistes » au moment des engagements, afin de pallier à des désistements dans les semaines, jours qui précèdent la compétition...
- Chaque délégation devra obligatoirement fournir au moins 1 arbitre pour le déroulement de la compétition nationale. Des critères spécifiques concernant le nombre d'arbitre en fonction du nombre de joueurs qualifiés seront communiqués prochainement.

- Modification du déroulement des championnats nationaux B avec :
 - Transfert des coupes nationales sur le week-end des 12 heures
 - Déroulement de la compétition des doubles le samedi de 10 heures à 20 heures
 - Podiums des doubles le samedi à 20 h 30
 - Déroulement des simples du samedi 13 h 00 au dimanche 16 h 30
 - Recherche d'un classement intégral dans les tableaux simple le dimanche

Concernant les coupes nationales B :

- Organisation de la phase Finale Nationale le même week-end que les 12 Heures Nationales.
- Déroulement des compétitions du samedi 10 h 00 au dimanche 11 h 00
- Podiums des coupes le dimanche à 11 h 15

De nombreuses autres évolutions concernant le fonctionnement, la formation et la communication de l'activité Tennis de Table au sein de notre fédération ont également fait l'objet de propositions. Des actions seront engagées au cours de cette saison avec une mise en œuvre opérationnelle pour la saison 2017/2018.

ATTENTION :
Nouveau document

CALENDRIER

SAISON 2016 – 2017

DATES	COMPETITIONS			STAGES ET DIVERS
	Individuels	Coupes	Les 12 heures	
15/10/2016	Publications des engagements	Publications des engagements		
12 & 13/11/2016				Dates affinitaires
30/11/2016		Retour IMPERATIF à la CNS des engagements des Coupes Nationales A & B		
15/12/2016	Date limite des inscriptions aux épreuves départementales			
31/12/2016	Retour IMPERATIF à la CNS des participations ind. départementales A & B			
15/02/2017	Retour IMPERATIF à la CNS des résultats des départementales A & B		Publication « 12 heures »	
18 & 19/02/2017				Dates affinitaires
25/03/2017			Retour engagements «12 heures »	
31/03/2017	Confirmation des engagements des Nat B			
1 & 2/04/2017	Retour IMPERATIF à la CNS des résultats des régionaux A & B	Tour préliminaire Coupes B		
15 & 16/04/2017		Finales B (lieu non défini)	Les 12 Heures UFOLEP le 16 (lieu non défini)	
22 & 23/04/2017		Tour préliminaire Coupes A		Dates affinitaires
29 & 30/04/2017	Nationaux B (lieu non défini)			
13/05/2017	Confirmation des engagements A			
3 & 4/06/2017	Nationaux A Béthune 62	Finales A Béthune 62		Dates affinitaires

CULTURE SPORTIVE

Fédération sportive de

la **ligue de**
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

Culture sportive

Pour toujours plus de culture sportive...



[Lettre du ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports #89 - 2 septembre 2016](#)

[Lettre du ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports #90 - 9 septembre 2016](#)

